





Département de l'Ille-et-Vilaine

# Commune de SAINT SYMPHORIEN

# PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE - (P.C.S) -





SOMMAIRE	FICHE: 0.01
	Page 1/2
able des matières	Fiche 0.01
GLOSSAIRE	Fiche 0.02
Préambule	1 10110 0.02
CADRE JURIDIQUE	Fiche 0.03
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Fiche 0.04
MISE A JOUR – FICHE ACTION DU RESPONSABLE	Fiche 0.05
MODALITES DE DECLENCHEMENT DU PICS	Fiche 0.06
CHAPITRE I : DISPOSITIF OPERATIONNEL DE CRISE	
SCHEMA D'ALERTE DE LA CELLULE OPERATIONNELLE DE CRISE	Fiche 1.01
DISPOSITIF CELLULES OPERATIONNELLES DE CRISE	Fiche 1.02
FICHES ACTIONS:	
✓ Maire (DOS) (Directeur des Opérations de Secours) et Communication	Fiche 1.03
RAC (Responsable des Actions Communales)	Fiche 1.04
✓ Responsable "Secrétariat"	Fiche 1.05
✓ Responsable "ERP- Lieux publics - Hébergement - Logistique - Ravitaillement"	Fiche 1.06
✔ Responsable " Population - Sécurité - Agriculture - Entreprises - Commerces"	Fiche 1.07
CHAPITRE II: PRINCIPALES ACTIONS A MENER	
STRATEGIE D'INTERVENTION COMMUNALE	
✓ Identification des risques	Fiche 2.01
✓ Risque "Feux de forêts"	Fiche 2.02
Risque "Transport Matières Dangereuses"	Fiche 2.03
✓ Risque "Rupture de digue"	Fiche 2.04
✓ Risque "Tempête"	Fiche 2.05
✓ Risque "Sismique"	Fiche 2.06
✓ Risque "Sanitaire"	Fiche 2.07
✓ Risque "Incendie"	Fiche 2.08
✓ Risques "Complémentaires"	Fiche 2.09
ALERTE DE LA POPULATION	
✓ Réception de l'alerte	Fiche 2.10
✓ Evaluation de l'alerte	Fiche 2.11
✓ Moyens de diffusion de l'alerte	Fiche 2.12
✓ Stratégie de diffusion	Fiche 2.13
✓ Circuits d'alerte (risques non localisés)	Fiche 2.14





COMMANDE (CHIEFE)	F	ICHE: 0.01
SOMMAIRE (SUITE)		Page 2/2
INFORMATION DE LA POPULATION	Fiche	e 2.15
EVACUATION DE LA POPULATION	Fiche	⊋ 2.16
ACCUEIL ET HEBERGEMENT DE LA POPULATION	Fiche	⊋ 2.17
RAVITAILLEMENT DE LA POPULATION	Fiche	e 2.18
CHAPITRE III : L'ANNUAIRE DE CRISE		
LES COORDONNES		
✓ Coordonnées autorités préfectorales et services départementaux	Fiche	e 3.01
✓ Coordonnées cellules de crise	Fiche	e 3.02
✓ Coordonnées gestionnaire de réseaux et opérateurs de service public	Fiche	€ 3.03
✔ Coordonnées établissements sanitaires, secours médicaux et vétérinaires	Fiche	€ 3.04
✓ Coordonnées des associations	Fiche	e 3.05
✓ Coordonnées Réserve Communale et associations agrées de Sécurité Civile	Fiche	€ 3.06
LES ENJEUX		
✓ Liste des populations sensibles	Fiche	€ 3.07
✓ Liste des Lieux publics – E.R.P et I.O.P	Fiche	€ 3.08
<ul> <li>Liste des exploitations agricoles – entreprises - commerçants</li> </ul>	Fiche	€ 3.09
✓ Liste des manifestations	Fiche	€ 3.10
LES MOYENS		
✓ Liste du matériel communal	Fiche	9 3.11
✓ Liste du matériel des et pour les lieux d'accueil	Fiche	e 3.12
✓ Liste du matériel intercommunal	Fiche	e 3.13
✓ Fiche Technique commande éclairage public	Fiche	e 3.14
✓ Fiche Technique contenu armoire P.C.S	Fiche	e 3.15
CHAPITRE IV : ANNEXE		
✓ Modèle de main courante	Fiche	e 4.01
✓ Modèle d'arrêté municipal de réquisition	Fiche	e 4.02
✓ Modèle de convention	Fiche	e 4.03
✓ Fiche de gestion des lieux d'accueil	Fiche	e 4.04
✓ Fiche recensement des Lieux publics – E.R.P et I.O.P	Fiche	e 4.05
✓ Fiche recensement Agriculture – Entreprises - Commerces	Fiche	e 4.06
✓ Aide communiqué de presse	Fiche	€ 4.07
✓ Fiche Mise à Jour "GALA"	Fiche	e 4.08





#### GLOSSAIRE

**FICHE: 0.02** 

**Page 1/1** 

A.L.S.H : Accueil et Loisirs Sans Hébergement

A.R.S : Agence Régionale de Santé

C.C.A.S : Centre Communal d'Action Sociale

C.G.C.T : Code Général des Collectivités Territoriales

C.I.S : Centre d'Incendie et de Secours

C.O.S : Commandant des Opérations de Secours

D.D.C.S.P.P : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

D.D.R.M : Dossier Départemental des Risques Majeurs

D.D.T.M : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

D.I.C.R.I.M : Dossier d'Information Communal sur les RIsques Majeurs

D.O.S : Directeur des Opérations de Secours

E.M.A : Ensemble Mobile d'Alerte

**E.P.C.I**: Etablissement Public de Coopération Intercommunale

E.R.P : Etablissement Recevant du Public
G.A.L.A : Gestion d'Alerte Locale Automatisée

I.O.P : Installation Ouverte au Public

O.R.S.E.C : Organisation de la Réponse de SEcurité Civile

P.C.C : Poste de Commandement Communal

P.C.S : Plan Communal de Sauvegarde

P.I.C.S : Plan InterCommunal de Sauvegarde

P.P.M.S : Plan Particulier de Mise en Sûreté

P.P.R.I : Plan de Prévention des Risques Inondation
R.A.C : Responsable des Actions Communales
R.C.S.C : Réserve Communale de Sécurité Civile

R.N.A : Réseau National d'Alerte

S.A.M.U : Service d'Aide Médicale Urgente

S.D.I.S : Service Départemental d'Incendie et de Secours

SIRACEDPC : Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de

**Protection Civile** 

T.M.D : Transport de Matières Dangereuses





# **PREAMBULE**





#### **CADRE JURIDIQUE**

**FICHE: 0.03** 

**Page 1/1** 

- Loi "de modernisation de la Sécurité Civile" du 13 août 2004 – art. 13 : " Le plan communal de sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurite, recense les moyens disponibles et définit la mise en oeuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Il peut désigner l'adjoint au maire ou le conseiller municipal chargé des questions de securite civile. Il doit être compatible avec les plans d'organisation des secours arrêtés en application des dispositions de l'article 14.

Il est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention.

Le plan communal de sauvegarde est arrête par le maire de la commune et pour Paris par le prefet de police.

Dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalite propre, un plan intercommunal de sauvegarde peut être établi en lieu et place du plan prevu au premier alinea. En ce cas, il est arrêté par le président de l'établissement public et par chacun des maires des communes concernées.

La mise en oeuvre du plan communal ou intercommunal de sauvegarde relève de chaque maire sur le territoire de sa commune.

Un décret en Conseil d'Etat précise le contenu du plan communal ou intercommunal de sauvegarde et détermine les modalites de son élaboration.

- Loi "de modernisation de la Sécurité Civile" du 13 août 2004 art. 16 : " La direction des opérations de secours relève de l'autorite de police competente (Maire ou Préfet) en application des dispositions des arti-cles L. 2211-1, L. 2212-2 et L. 2215-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).
- Décret N° 2005-1156 du 13 septembre 2005 pour application de l'article 13 de la Loi du 13 août 2004.
  - Décret N° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif au droit à l'information du citoyen.
  - Circulaire du 12 août 2005 relative aux réserves communales de sécurité civile.





#### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**FICHE: 0.04** 

**Page 1/1** 

Délibération n°

Séance du

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze, le à , les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de **Maire.** 

Présents :	
Représentées :	
Date de convocation du Conseil Municipal :. Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	
Secrétaire de Séance : .	

#### Objet: Validation du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S).

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que chaque commune doit être dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S) qui regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et la protection des populations en cas de sinistres importants (inondation, transport matières dangereuses, tempête, séisme,...). Le P.C.S détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens d'accompagnement et de soutien des populations.

Ainsi, l'organisation mise en place par la Communauté de Communes du Val d'Ille avec la mise à disposition d'un pilote pour ce ce projet et la nomination d'un élu référent dans la commune, a permis l'élaboration de ce document (joint en annexe) avec l'aide technique des services de la sécurité civile de la Préfecture et des pompiers. Il est aujourd'hui proposé de valider le P.C.S de la Commune de **SAINT-SYMPHORIEN** ainsi que son annexe (P.I.C.S) regroupant pour chaque commune de la C.C.V.I le dispositif opérationnel de crise, l'annuaire de crise ainsi que la localisation des risques et des centres d'accueil.

#### Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré,

- Vu la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages :
- Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile, et notamment ses articles 13 et 16 ;
- Vu le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan de sauvegarde et pris pour application de l'article 13 de la loi n° 2004-811 de modernisation de la sécurité civile,
- Vu le décret n° 2005-1157 du 13 septembre 2005 relatif au plan ORSEC et pris pour application de l'article 14 de la loi n° 2004-811 de modernisation de la sécurité civile.
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et suivants portant pouvoirs de police du Maire ;
- Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;
- décide à l'unanimité d'approuver le plan de sauvegarde de la commune de (joint en annexe de la présente délibération).
- **précise** que le Plan Communal de Sauvegarde est consultable en Mairie.
  - qu'il fera l'objet de mises à jour nécessaires à sa bonne application.
- <u>autorise</u>
   M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à , le, Le Maire,





# FICHE ACTIONS "MISE & JOUR"

Responsable: • Mme DELOURNE Catherine FICHE: 0.05

En soutien: • M. LEBRETON Bernard Page 1/1

- Assurer la mise à jour du P.C.S. en complétant le tableau ci-après
- ♥ Informer de toutes modifications les destinataires de ce plan :
  - Préfet
  - Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
  - Gendarmerie
  - D.D.T.M.
- Assurer la mise à jour des coordonnées pour le système d'alerte préfectoral "G.A.L.A" *Fiche 4.08*.

Pages modifiées	Modifications apportées	Date de réalisation
11, 12, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 25, 31, 39, 43, 45, 47, 49, 50, 53, 56, 59, 60, 65, 70, 71, 74, 84,	Modification des personnes titulaires et des personnes en soutien dans les fiches $1.01-1.02-1.03-1.04-1.05-1.06-1.07-2.02-2.03-2.04-2.05-2.06-2.07-2.08-2.09-2.10-2.13-2.14-2.17-3.02$	16/05/14





#### MODALITES DE DECLENCHEMENT DU PCS

**FICHE: 0.06** 

**Page 1/1** 

Le plan communal de sauvegarde peut être déclenché :

- de la propre initiative du Maire, dès lors que les renseignements reçus à tout moyen ne laissent aucun doute sur la nature de l'événement; il en informe alors automatiquement l'autorité préfectorale;
- à la demande de l'autorité préfectorale (le Préfet ou son représentant).

Dès que l'alerte est reçue par le Maire, celui-ci réunit le Poste de Commandement Communal (PCC) à l'endroit prévu *[Fiche 1.02]* pour évaluer la pertinence de la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Dès que la décision de déclencher le **PCS** est prise par le Maire, celui-ci constitue la cellule opérationnelle de crise (cellule adaptée à l'évènement). Pour cela, il met en œuvre le schéma d'alerte *(Fiche 1.01)*.





# **CHAPITRE I**

# DISPOSITIF OPERATIONNEL DE CRISE





# SCHEMA D'ALERTE DE LA CELLULE OPERATIONNELLE DE CRISE

APPELLE

**FICHE: 1.01** 

Page 1/1

#### **SECRETARIAT**

**TITULAIRE** 

**Mme DELOURME Catherine** 

Tél: 02.90.78.18.48 / 06.76.66.52.22

**EN SOUTIEN** 

**Mme GAUTIER Laure** 

Tél: 02.99.45.58.20 / 06.32.10.40.15

#### MAIRE (DOS) et COMMUNICATION

M. LEBRETON Bernard

Tél: 02.99.45.48.79 / 06.87.03.82.66

**EN SOUTIEN** 

M. DESMIDT Yves

Tél: 06.07.16.42.80

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ILLE**

#### **SERVICE VOIRIE**

Voir annuaire de crise Fiche 3.02

**AUTRES COMMUNES** 

Voir P.I.C.S

#### APPELLE

#### **APPELLE**

#### **CELLULE DE VEILLE**

Conseillers municipaux et personnel communal sans affectation définie:

Voir annuaire de crise Fiche 3.02

#### **RESPONSABLE DES ACTIONS COMMUNALES** (RAC)

**TITULAIRE** 

M. DESMIDT Yves

Tél: 06.07.16.42.80

**EN SOUTIEN** 

M. POLET Nicolas

Tél: 07.77.32.02.62

**APPELLE** 

#### RESPONSABLE

**POPULATION - SECURITE AGRICULTURE - ENTREPRISES- COMMERCES** 

**TITULAIRE** 

M. GALLÉE Christian

Tél: 02.99.45.40.95 / 06.81.08.82.57

**EN SOUTIEN** 

M. BEAUCE Dominique

Tél: 02.99.45.47.36 / 06.19.54.43.27

#### **RESPONSABLE**

E.R.P - LIEUX PUBLICS - HEBERGEMENT **LOGISTIQUE - RAVITAILLEMENT** 

**TITULAIRE** 

M. HAMADY El Banne

Tél: 02.99.45.50.28 / 06.79.28.66.42

EN SOUTIEN

Mme ROUÉ Valérie

Tél: 02.99.45.46.47 / 06.86.86.87.07





#### DISPOSITIF CELLULES OPERATIONNELLES DE CRISE

**FICHE: 1.02** 

Page 1/1

Localisation du PCC: MAIRIE

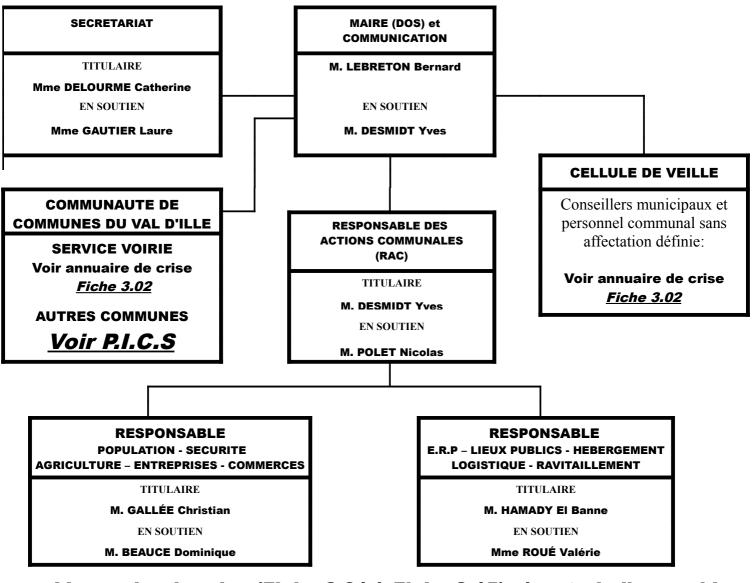
Adresse: 6 Rue d'Armorique 35630 SAINT SYMPHORIEN

N° de téléphone: **02.99.45.52.41** N° de télécopie: **02.99.37.09.32** 

E-mail: mairie.saintsymphorien@orange.fr

Site internet: ---

#### COMPOSITION DE LA CELLULE OPERATIONNELLE DE CRISE:







# FICHES ACTIONS





#### **FICHE ACTIONS**

"MAIRE" ET
"COMMUNICATION"

Maire: • M. LEBRETON Bernard FICHE: 1.03

En soutien: • M. DESMIDT Yves Page 1/2

#### **<u>Directeur des Opérations de Secours</u>**: les missions

Le Maire est **Directeur des Opérations de Secours (DOS)** sur le territoire de sa commune jusqu'au déclenchement d'un plan de secours départemental, et la prise de fonction de DOS par le Préfet. Dans ce cas, malgré la substitution par le Préfet, le maire conserve la responsabilité d'un certain nombre d'actions comme, par exemple, l'accueil éventuel de personnes évacuées.

**En cas d'alerte** (accident technologique ou événement naturel) transmise par un tiers, un service ou la Préfecture, le Maire doit :

1 - Relayer l'information ou l'alerte auprès des administrés (Fiches 2.10 à 2.14).

**En cas d'accident** réel, dès le début des opérations, le Maire ou son Adjoint, en liaison avec le responsable local de la Gendarmerie et avec l'officier des Sapeurs-Pompiers, Commandant des Opérations de Secours (COS), doit :

- 2 Mettre en oeuvre le schéma d'alerte de la cellule opérationnelle de crise adaptée à la situation (*Fiche 1.01*) et activer le dispositif opérationnel de crise au lieu indiqué (*Fiche 1.02*).
- **3** Organiser l'évacuation, le rassemblement, l'accueil, l'hébergement et le soutien sociopsychologique des victimes ou sinistrés *(Fiches 2.16 à 2.18).*
- **4** Protéger les biens, la mise en sécurité des zones sinistrées, assurer l'eau potable, la nourriture et prendre, si nécessaire, les ordres de réquisition *(Fiche 4.02)* afin d'assurer le respect ou le retour du bon ordre, de la sûreté et de la salubrité publiques.
- **5** Dans le cas où il y aurait de nombreuses victimes décédées, en relation avec le préfet, déterminer l'emplacement d'une chapelle ardente et la faire équiper par une société de pompes funèbres **(Fiche 2.17)**.
  - 6 Informer, communiquer (presse, autorités) et rendre compte à la préfecture (Fiche 2.15).
- **7** Mettre à disposition des secouristes un (ou plusieurs) local de repos, prévoir leur ravitaillement.

En cas de crise majeure, le Préfet devient Directeur des Opérations de Secours (DOS), par la mise en œuvre d'un plan d'urgence ou la mise en place d'une cellule de crise. Dans ce cas il y a lieu de veiller à lui <u>soumettre</u> très régulièrement les mesures envisagées.

STRATEGIE D'INTERVENTION COMMUNALE				
Feux de forêts	fiche 2.02	Sismique	fiche 2.06	
Transport de Matières Dangereuses	fiche 2.03	Sanitaire	<u>fiche 2.07</u>	
Rupture de digue	fiche 2.04	Incendie	fiche 2.08	
Tempête	fiche 2.05	Risques complémentaires	<u>fiche 2.09</u>	





#### **FICHE ACTIONS**

"MAIRE" ET
"COMMUNICATION"

Maire: •	M. LEBRETON Bernard	FICHE: 1.03
----------	---------------------	-------------

En soutien: • M. DESMIDT Yves Page 2/2

Seuls le Maire ou son adjoint et le Responsable des Actions Communales (RAC) en son absence peuvent assurer la communication avec les médias *(Fiche 2.15)*.

#### **COMMUNICATION:** les missions

- 1 Réceptionner, synthétiser et centraliser les informations qui lui sont communiquées par les médias.
- **2** Assurer la liaison avec les chargés de communication des autorités.
- **3** Gèrer les sollicitations médiatiques (prise en charge des différents médias qui se présentent au PCC ou qui appellent) **(Fiche 4.07)**.
- 4 Participer, en liaison avec le Responsable "Population", à l'information de la population.
- **5** Mettre en place un dispositif d'accueil téléphonique et/ou physique *(Fiche 2.15)* afin de renseigner les familles.
- **6** Tenir à jour le site internet de la commune (<u>www.xxxxx.fr</u>) au niveau de la communication sur la gestion de crise (informations générales, consignes d'évacuation, de confinement, ...).

# L'annuaire de crise (Fiche 3.01 à Fiche 3.15) répertorie l'ensemble des coordonnées, des enjeux et des moyens UTILES.

STRATEGIE D'INTERVENTION COMMUNALE				
Feux de forêts	fiche 2.02	Sismique	fiche 2.06	
Transport de Matières Dangereuses	fiche 2.03	Sanitaire	fiche 2.07	
Rupture de digue	fiche 2.04	Incendie	fiche 2.08	
Tempête	fiche 2.05	Risques complémentaires	fiche 2.09	

<u>Précision:</u> En cas de montée en puissance du dispositif ORSEC, la communication est gérée uniquement par le préfet.





# FICHE ACTIONS "RAC"

Titulaire: • M. DESMIDT Yves FICHE: 1.04

En soutien: • M. POLET Nicolas Page 1/1

Le **Responsable des Actions Communales (RAC)**, sous l'autorité du Maire, est responsable du commandement et de l'organisation de l'ensemble des moyens opérationnels engagés par la commune.

Il anime le **PCC** (Poste de Commandement Commnal) et supplée le **DOS** (Directeur des Opérations de Secours – le Maire) en son absence.

Il assure la cohérence générale du dispositif mis en œuvre, effectue la synthèse des informations issues du terrain et centralisées par les différents représentants des cellules sur le terrain pour le compte du Maire.

Il met en œuvre les décisions prises par le Maire et s'assure de leur exécution.

- 1 Mettre en oeuvre le schéma d'alerte de la cellule opérationnelle de crise adaptée à la situation *(Fiche 1.01)* et activer le dispositif opérationnel de crise au lieu indiqué *(Fiche 1.02)*.
- 2 Assurer la cohérence générale du dispositif mis en œuvre, effectuer la synthèse des informations issues du terrain et centralisées par les différents représentants des cellules sur le terrain pour le compte du Maire (*Fiches 2.01 à 2.18*).
  - **3** S'assurer que les réquisitions communales sont réalisées conformément à la réglementation.
  - 4 Organiser la réunion de "débriefing" avec le Maire et les différents responsables de cellule.

Le RAC, sous l'autorité du maire, est responsable du commandement et de l'organisation de l'ensemble des moyens opérationnels engagés par la commune.

LE RAC MET EN OEUVRE LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

STRATEGIE D'INTERVENTION COMMUNALE				
Feux de forêts	fiche 2.02	Sismique	fiche 2.06	
Transport de Matières Dangereuses	fiche 2.03	Sanitaire	fiche 2.07	
Rupture de digue	fiche 2.04	Incendie	fiche 2.08	
Tempête	fiche 2.05	Risques complémentaires	fiche 2.09	





# FICHE ACTIONS "SECRETARIAT"

Titulaire: • Mme DELOURME Catherine FICHE: 1.05

En soutien: • Mme GAUTIER Laure Page 1/1

La **Responsable "Secrétariat"** placée directement sous l'autorité du Maire, est responsable de la gestion administrative de la crise.

#### **SECRETARIAT:** les missions

- **1** Organiser l'installation du PCC avec le Maire.
- **2 Ouvrir** une main courante des événements, informatisée ou manuscrite (*pièce essentielle notamment en cas de contentieux*)

#### (Fiche 4.01)

et la tenir à jour tout au long de la crise..

- **3** Assurer l'accueil téléphonique et la logistique (matériel de bureau, papier, crayons, cartes, ...) du PCC.
- **4** Assurer la rédaction et la transmission des documents émanant du PCC (envoi et transmission des télécopies,...).

STRATEGIE D'INTERVENTION COMMUNALE				
Feux de forêts	fiche 2.02	Sismique	fiche 2.06	
Transport de Matières Dangereuses	fiche 2.03	Sanitaire	fiche 2.07	
Rupture de digue	fiche 2.04	Incendie	fiche 2.08	
Tempête	fiche 2.05	Risques complémentaires	fiche 2.09	





FICHE ACTIONS "E.R.P - LIEUX PUBLICS"	Titulaire:	• M. HAMADY El Banne	FICHE: 1.06
HEBERGEMENT LOGISTIQUE – RAVITAILLEMENT	En soutien:	Mme ROUÉ Valérie	Page 1/2

#### "E.R.P - LIEUX PUBLICS": les missions

- **1** Constituer son équipe d'intervention prédéfinie et les alerter pour rejoindre le PCC.
- 2 Alerter et informer les responsables des établissements répertoriés (Fiche 3.08).
- **3** Récenser, synthétiser et centraliser les informations qui lui sont communiquées et en informer le responsable des actions communales ou le Maire directement:

# En remplissant selon le type d'établissement le questionnaire correspondant *(Fiche 4.05).*

**4** – Assure l'information des responsables d'établissements et gère la mise en œuvre de toutes mesures concernant ces établissements (ex: mise en œuvre d'une évacuation).

#### "HEBERGEMENT": les missions

- 1 Activer et mettre en oeuvre le(s) centre(s) d'accueil et/ou d'hébergement (Fiche 2.17).
- **2** Comptabiliser nominativement l'ensemble des personnes hébergées, centre par centre et transmettre régulièrement les informations à la cellule opérationnelle de crise pour l'information des familles:

# En remplissant la fiche ACCUEIL DES POPULATIONS (Fiche 4.04).

- **3** Organiser le soutien socio-psychologique des victimes ou sinistrés.
- **4** Assurer la distribution des repas et boissons à l'ensemble des populations hébergées dans les centres d'accueil ainsi qu'aux personnes responsables des secours (SDIS, gendarmerie, ...).

STRATEGIE D'INTERVENTION COMMUNALE					
Feux de forêts					
Transport de Matières Dangereuses	fiche 2.03	Sanitaire	fiche 2.07		
Rupture de digue	fiche 2.04	Incendie	fiche 2.08		
Tempête	fiche 2.05	Risques complémentaires	fiche 2.09		





#### **FICHE ACTIONS**

"E.R.P - LIEUX PUBLICS"

HEBERGEMENT
LOGISTIQUE - RAVITAILLEMENT

Titulaire: • M. HAMADY El Banne FICHE: 1.06

En soutien: • Mme ROUÉ Valérie Page 2/2

#### "LOGISTIQUE-RAVITAILLEMENT": les missions

- **1** Alerter et informer les gestionnaires de réseaux (alimentation en eau potable, assainissement, électricité, téléphone, etc.) des priorités pour assurer le maintien ou le rétablissement des différents réseaux.
- 2 Mettre à disposition le matériel technique de la commune ou extra-communal (ex: barrières, parpaings, rubalise, panneaux de signalisation, véhicule(s), kit dépollution, etc...) et faire acheminer tous les matériels nécessaires au bon déroulement de la gestion de la crise (signalitique et périmètre de sécurité)

#### (Fiches 3.11 et 3.12) et Plan InterCommunal de Sauvegarde (P.I.C.S).

- 3 Prendre les mesures nécessaires pour permettre aux équipes de secours et de soutien de travailler dans des conditions optimales (maintien de l'éclairage public *(Fiche 3.14)*).
- 4 Organiser le transport collectif des personnes sinistrées en cas d'évacuation *(Fiche 2.16).*
- **5** En cas d'évacuation dans une autre commune, envoyer un responsable dans le centre d'accueil et/ou hébergement concerné. *Plan InterCommunal de Sauvegarde (P.I.C.S)*.
- 6 Assurer la collecte et le ravitaillement des denrées alimentaires pour le(s) centre(s) d'accueil et/ou d'hébergement, les locaux de repos des secouristes et dans les zones sinistrées en appui des secours si besoin

(Fiche 2.18).

STRATEGIE D'INTERVENTION COMMUNALE				
Feux de forêts	fiche 2.02	Sismique	fiche 2.06	
Transport de Matières Dangereuses	fiche 2.03	Sanitaire	fiche 2.07	
Rupture de digue	fiche 2.04	Incendie	fiche 2.08	
Tempête	fiche 2.05	Risques complémentaires	fiche 2.09	





#### **FICHE ACTIONS**

POPULATION - SECURITE AGRICULTURE - ENTREPRISES -COMMERCES

Titulaire: •	M. GALLÉE Christian	FICHE: 1.07
--------------	---------------------	-------------

En soutien: • M. BEAUCE Dominique Page 1/2

#### "POPULATION": les missions

- 1 Constituer son équipe d'intervention prédéfinie et les alerter pour rejoindre le PCC.
- 2 Alerter et informer la population (téléphone, voiture radio (mégaphone), porte à porte, SMS, médias (radio)) sur les consignes générales et particulières à respecter.

#### (Fiches 2.12 à 2.14)

- **3** Suivre l'évolution de l'alerte et être en liaison avec le Maire pour coordonner les informations à la population.
- 4 Prendre contact si besoin avec les populations sensibles (personnes âgées, isolées, handicapées) recensées sur les zones à risque *(Fiche 3.07)* pour faire des points de situation, transmettre des consignes particulières et recenser les populations à évacuer.
- **5** Gérer la mise en oeuvre de toutes mesures concernant la population (confinement, évacuation, ingestion d'iode stable) en liaison avec les différents responsables de cellule.
- **6** Assurer l'approvisionnement des habitants (eau potable, iode stable) ainsi que la distribution des repas aux personnes sinistrées restées sur place en liaison avec le responsable "*ERP-Lieux publics-Hébergement-Logistique Ravitaillement*" et les services de secours (SDIS).

#### "SECURITE": les missions

- 1 Se rendre sur les lieux du sinistre pour rendre compte directement au Maire de la situation.
- 2 En cas d'évacuation, s' assurer de la protection des biens contre le vandalisme ou le pillage en liaison avec les services de gendarmerie *(Fiche 3.01)*.
- 3 Exécuter les missions de police municipale édictées par le Maire.
- **4** Rendre compte régulièrement de l'évolution de l'évènement de crise sur le terrain auprés du Maire et du RAC.
- **5** Assurer un soutien aux différents responsables sur le terrain dans leurs actions (organisation évacuation, point de ralliement, .....).

STRATEGIE D'INTERVENTION COMMUNALE			
Feux de forêts	fiche 2.02	Sismique	fiche 2.06
Transport de Matières Dangereuses	fiche 2.03	Sanitaire	fiche 2.07
Rupture de digue			fiche 2.08
Tempête	fiche 2.05	Risques complémentaires	fiche 2.09





FICHE ACTIONS	Titulaire:	· M. GALLÉE Christian	FICHE: 1.07
POPULATION - SECURITE AGRICULTURE - ENTREPRISES - COMMERCES	En soutien:	• M. BEAUCE Dominique	Page 2/2

#### "AGRICULTURE - ENTREPRISE - COMMERCANT": les missions

- 1 Alerter et informer les établissements répertoriés (Fiche 3.09).
- **2** Récenser, synthétiser et centraliser les informations qui lui sont communiquées et en informer le responsable des actions communales ou le Maire directement.

#### En remplissant le questionnaire correspondant (Fiche 4.06).

**3** – Gèrer la mise en oeuvre de toutes mesures concernant ces établissements (confinement, évacuation) en liaison avec les différents responsables de cellule.

STRATEGIE D'I	NTERVE	NTION COMMUNALE	
Feux de forêts	fiche 2.02	Sismique	fiche 2.06
Transport de Matières Dangereuses	fiche 2.03	Sanitaire	fiche 2.07
Rupture de digue	fiche 2.04	Incendie	fiche 2.08
Tempête	fiche 2.05	Risques complémentaires	fiche 2.09





# CHAPITRE II PRINCIPALES ACTIONS A MENER





# STRATEGIE D'INTERVENTION COMMUNALE





#### STRATEGIE D'INTERVENTION COMMUNALE

**FICHE: 2.01** 

Page 1/1

# **IDENTIFICATION DES RISQUES**

#### Le **risque** est la combinaison:

 d'un aléa, manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique d'occurrence et d'intensité données,

et

 d'un enjeu, ensemble des personnes et des biens pouvant être affectés par un phénomène naturel ou des activités humaines.

L'identification des risques majeurs de la commune de **SAINT SYMPHORIEN** a été réalisée principalement à partir des différents documents de source préfectorale (**Dossier Départemental** sur les **R**isques **M**ajeurs (**DDRM**), **D**ocument **C**ommunal **S**ynthétique (**DCS**) de la commune de HEDE, ...).

#### Les risques de la commune de SAINT-SYMPHORIEN

- A) Risques Naturels
  - Feux de forêt (*fiche 2.02*)
- B) Risques technologiques
  - Transport de Matières Dangereuses par route (TMD) (fiche 2.03)
  - Rupture de digue (*fiche 2.04*)
- C) Autres risques
  - Tempête (*fiche 2.05*)
  - Sismique (*fiche 2.06*)
  - Sanitaire (fiche 2.07)
  - Incendie (fiche 2.08)
  - Risques complémentaires (*fiche 2.09*)

#### Arrêtés de catastrophe naturelle sur la commune de SAINT SYMPHORIEN

ARRETES DE CATASTROPHE NATURELLE			
	Nature de l'évènement	Date de l'évènement	Date de l'arrêté interministériel
1987	TEMPETE	15 et 16 octobre 1987	22 octobre 1987
1999	INONDATIONS ET COULEES DE BOUE	25 au 29 décembre 1999	29 décembre 1999
2001	INONDATIONS ET COULEES DE BOUE	05 au 08 janvier 2001	29 mai 2001





2007 INONDATIONS ET COULEES DE BOUE 01 mai 2007 18 octobre 2007

# STRATEGIE D'INTERVENTION COMMUNALE

**FICHE: 2.02** 

**Page 1/5** 

# RISQUE FEUX DE FORET (ALEA / ENJEUX - ALERTE)

	ALEA				
Historique	- Néant				
Danger	- Propagation de l'incendie sur une zone dûe à: - un accident ou malveillance (travaux agricoles et forestiers, cigarettes, barbecues,) - le vent qui active la combustion - l'état de la forêt (état d'entretien, densité, relief, sécheresse,)				
Localisation	L'ensemble des bois et landes situés sur le territoire de la commnune de SAINT SYMPHORIEN et notamment:  - Le Bois des Tertres (repère 1 sur la carte) - Le Bois de La Chatière (repère 2 sur la carte)  (zones à risques FEUX DE FORET page 2/5)				
	ENJEUX				
Humain	Le Bois des Tertres: - Villages des Tertres, Le Champ Poisson, La Chaise, la Croix de la Chaise, Launay Le lotissement des Jardins du Tertre ( rue des Balivards, rue de Ber et Chemin du Bassin d'Or) - La partie Nord du Bourg (du N°8 au N°26 de la rue d'Armorique). (circuit d'alerte page 3/5). Le Bois de la Chatière: Etablissement Maison Familiale et Rurale de la Chatière. (circuit d'alerte page 4/5).				
Stratégique	- Risque de coupure de la <b>RD221</b> Les cartes des postes stratégiques (gestionnaires des réseaux) sont disponibles à l'étage en Mairie dans la salle du Cadastre.				

#### En fonction des informations reçues, le Maire déclenche le

	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE		
	ALERTE		
Moyens	La population peut être alertée par : - Téléphone (annuaire Fiche 2.14) Porte à porte ou véhicule avec mégaphone (circuit d'alerte page 3/5 et 4/5).		
Responsable(s)	<ul> <li>Cellule "Population-Sécurité-Agriculture-Entreprises-Commerces"</li> <li>M. GALLÉE Christian et M. BEAUCE Dominique.</li> <li>Si besoin de renfort utiliser la cellule de veille voir (Fiche 3.02).</li> </ul>		
Messages	- Alerte <b>sans</b> évacuation des populations ( <u>message type page 5/5</u> ) Alerte <b>avec</b> évacuation des populations ( <u>message type page 5/5</u> ).		
Point de ralliement	- Lotissement des <b>Jardins du Tertre</b> (Entrée Chemin du Bassin d'Or (A) - Etablissement MFR la Chatière (cour intérieure entre l'arrière du Château, les dortoirs et la Cantine (B).		



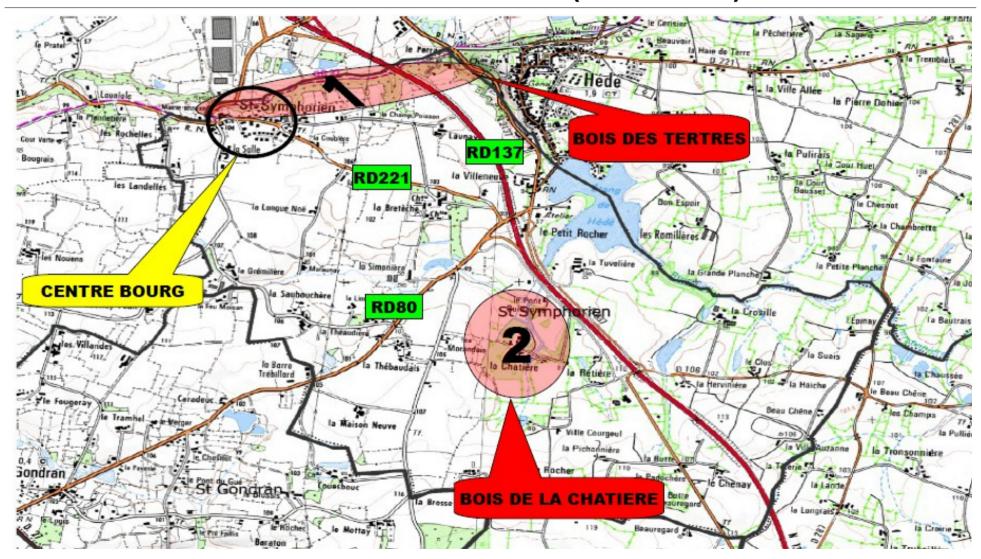


Centres d'accueil - Salle des associations - 6 rue d'Armorique (80 places). - Eglise- le Bourg (150 places).

**FICHE: 2.02** 

Page 2/5

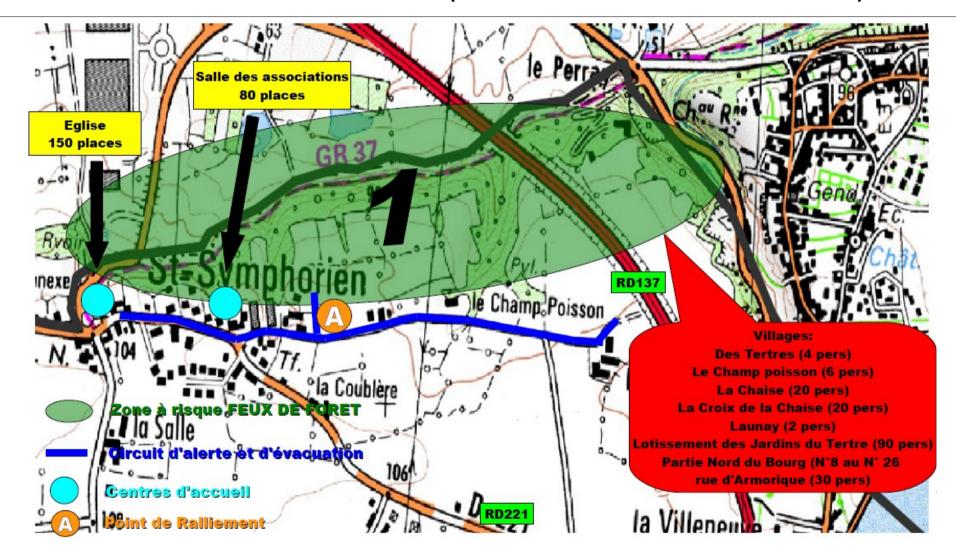
# RISQUE FEUX DE FORET (localisation)



**FICHE: 2.02** 

**Page 3/5** 

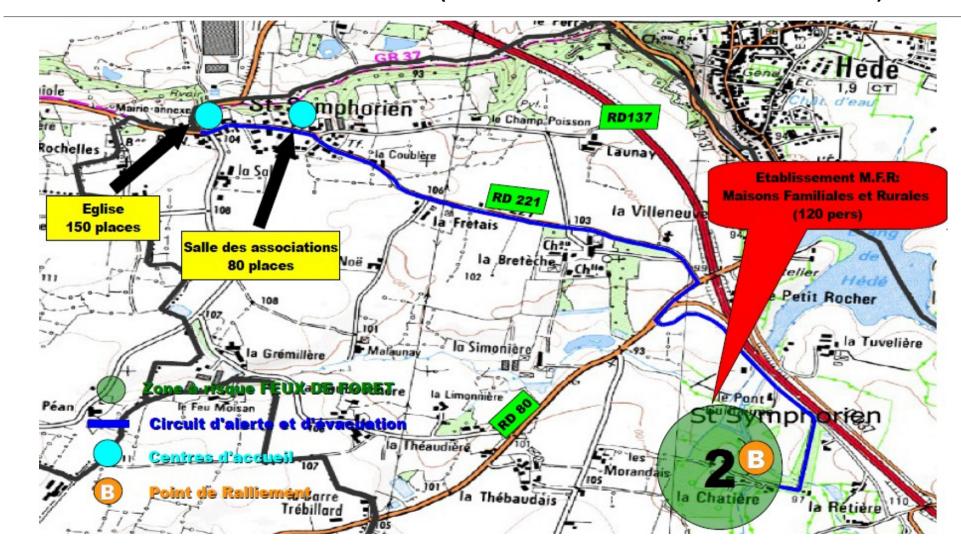
# RISQUE FEUX DE FORET (CIRCUIT D'ALERTE BOIS DES TERTRES)



**FICHE: 2.02** 

**Page 4/5** 

## RISQUE FEUX DE FORET (CIRCUIT D'ALERTE BOIS DE LA CHATIERE)







#### STRATEGIE D'INTERVENTION COMMUNALE

**FICHE: 2.02** 

**Page 5/5** 

# RISQUE FEUX DE FORET (MESSAGE)

En fonction des informations reçues, le Maire déclenche le circuit d'alerte FEU DE FORETS du

#### PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

# ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS

- Un feu de Forêt avec risque de propagation menace votre quartier.
- Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela devenait nécessaire.
- Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité. Suivre les instructions de pompiers, ils connaissent le danger.
- Pour votre habitation appliquez les consignes pratiques données par la Mairie: fermez les portes, les fenêtres, coupez l'électricité et le gaz.
- Bouchez avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminées, ...). Arrêtez la ventilation, la fumée arrive avant le feu.
- Respectez les consignes des autorités.

### ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

- Un feu de Forêt se propage et menace votre quartier.
- Pour des raisons de sécurité, évacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le
- N'oubliez pas de couper l'électricité et le gaz avant de quitter votre domicile et fermez tous les volets, portes et fenêtre pour éviter de provoquer des appels d'air.
- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment pour éviter une explosion.
- Laissez ouvert le portail de votre terrain pour faciliter l'accès aux pompiers.
- Munissez-vous de vêtements de rechange, nécessaire de toilette, médicaments indispensables, papiers personnels, une couverture, un peu d'argent.
- Rejoignez le point de ralliement qui vous est communiqué (......), pour évacuation ou
- Rejoignez le centre d'accueil qui vous est communiqué (.....nom et adresse du lieu en fonction du choix.....).
- A l'arrivée au centre d'accueil, faites-vous connaître au sécrétariat du centre et suivez tous les instructions données par le Maire ou les forces de l'ordre.





# STRATEGIE D'INTERVENTION COMMUNALE

**FICHE: 2.03** 

**Page 1/7** 

# RISQUE T.M.D (ALEA / ENJEUX - ALERTE)

Il s'agit essentiellement d'un flux de transit.   Ce Transport s'effectue par voies routières: les axes utilisés pour ces T.M.D sont: la RD137, RD637, RD106 et RD80.   Ces axes traversent une zone urbanisée où sont situés: des E.R.P, des maisons d'habitations.   Il a été établi la carte de l'aléa T.M.D, zone où il convient de déterminer les enjeux (humains, économiques, environnementaux et stratégiques). (carte T.M.D page 2/T).    RD106: (schéma d'alerte T.M.D page 3/T)	ALEA				
Localisation  - Le territoire de la commune de SAINT SYMPHORIEN est traversé par un flux de Transports de Matières Dangereuses. Il s'agit essentiellement d'un flux de transit.  - Ce Transport s'effectue par voies routières: les axes utilisés pour ces T.M.D sont: la RD137, RD637, RD106 et RD80.  - Ces axes traversent une zone urbanisée où sont situés: des E.R.P, des maisons d'habitations.  - Il a été établi la carte de l'aléa T.M.D, zone où il convient de déterminer les enjeux (humains, économiques, environnementaux et stratégiques). (carte T.M.D page 2/T).  - Villages: de l'Epinay, le Beau Chêne, la Suais, la Haiche, le Clos, la Croisille et la Hervinière.  RD137 et RD637 au SUD de RD80: (schéma d'alerte T.M.D page 4/T)  - Villages: la Tuvelière, Le Pont Guillaume Le Roux, la Haute et Basse Retière, la Hervinière, la Butte, le Haut et Bas Chesnay, la Padochère.  - Etablissements Sensibles: M.F.R la Chatière, Maison de la Chasse. Entreprise: TRISKALIA.  RD137 et RD637 au NORD de RD80: (schéma d'alerte T.M.D page 5/T)  - Villages: le Champ Poisson, Launay, Le Breil Marin, la Villeneuve, la Clairière, le Petit Bois, le Petit Rocher,  - Etablissements Sensibles: I.M.E la Bretèche, Résidence de la Combe, Restaurant Central de La Bretèche.  - Entreprise: Menuiserie André  RD80: (schéma d'alerte T.M.D page 6/T)  - Villages: Le Petit Bois, la Théaudière, la Limonière, le Haut Poncel, la Thébaudais, les Morandais.  - Etablissements Sensibles: E.S.A.T de la Simonière. Zone d'activités: ZA du Pont de Bintin (5 entreprises).  - Risque de coupure: RD137, RD637, RD80, RD106.  - Les cartes des postes stratégiques (gestionnaires des réseaux) sont disponibles à l'étage en Mairie dans la	Historique	- Néant			
Il s'agit essentiellement d'un flux de transit.   Ce Transport s'effectue par voies routières: les axes utilisés pour ces T.M.D sont: la RD137, RD637, RD106 et RD80.   Ces axes traversent une zone urbanisée où sont situés: des E.R.P, des maisons d'habitations.   Il a été établi la carte de l'aléa T.M.D, zone où il convient de déterminer les enjeux (humains, économiques, environnementaux et stratégiques). (carte T.M.D page 2/T).    RD106: (schéma d'alerte T.M.D page 3/T)	Dangers				
RD106: (schéma d'alerte T.M.D page 3/7)  - Villages: de l'Epinay, le Beau Chêne, la Suais, la Haiche, le Clos, la Croisille et la Hervinière.  RD137 et RD637 au SUD de RD80: (schéma d'alerte T.M.D page 4/7)  - Villages: la Tuvelière, Le Pont Guillaume Le Roux, la Haute et Basse Retière, la Hervinière, la Butte, le Haut et Bas Chesnay, la Padochère.  - Etablissements Sensibles: M.F.R la Chatière, Maison de la Chasse. Entreprise: TRISKALIA.  RD137 et RD637 au NORD de RD80: (schéma d'alerte T.M.D page 5/7)  - Villages: le Champ Poisson, Launay, Le Breil Marin, la Villeneuve, la Clairière, le Petit Bois, le Petit Rocher,  - Etablissements Sensibles: I.M.E la Bretèche, Résidence de la Combe, Restaurant Central de La Bretèche.  - Entreprise: Menuiserie André  RD80: (schéma d'alerte T.M.D page 6/7)  - Villages: Le Petit Bois, la Théaudière, la Limonière, le Haut Poncel, la Thébaudais, les Morandais.  - Etablissements Sensibles: E.S.A.T de la Simonière. Zone d'activités: ZA du Pont de Bintin (5 entreprises).  - Risque de coupure: RD137, RD637, RD80, RD106.  - Les cartes des postes stratégiques (gestionnaires des réseaux) sont disponibles à l'étage en Mairie dans la	Localisation	<ul> <li>Ce Transport s'effectue par voies routières: les axes utilisés pour ces T.M.D sont: la RD137, RD637, RD106 et RD80.</li> <li>Ces axes traversent une zone urbanisée où sont situés: des E.R.P, des maisons d'habitations.</li> <li>Il a été établi la carte de l'aléa T.M.D, zone où il convient de déterminer les enjeux (humains, économiques,</li> </ul>			
- Villages: de l'Epinay, le Beau Chêne, la Suais, la Haiche, le Clos, la Croisille et la Hervinière.  RD137 et RD637 au SUD de RD80: (schéma d'alerte T.M.D page 4/T)  - Villages: la Tuvelière, Le Pont Guillaume Le Roux, la Haute et Basse Retière, la Hervinière, la Butte, le Haut et Bas Chesnay, la Padochère.  - Etablissements Sensibles: M.F.R la Chatière, Maison de la Chasse. Entreprise: TRISKALIA.  RD137 et RD637 au NORD de RD80: (schéma d'alerte T.M.D page 5/T)  - Villages: le Champ Poisson, Launay, Le Breil Marin, la Villeneuve, la Clairière, le Petit Bois, le Petit Rocher,  - Etablissements Sensibles: I.M.E la Bretèche, Résidence de la Combe, Restaurant Central de La Bretèche.  - Entreprise: Menuiserie André  RD80: (schéma d'alerte T.M.D page 6/T)  - Villages: Le Petit Bois, la Théaudière, la Limonière, le Haut Poncel, la Thébaudais, les Morandais.  - Etablissements Sensibles: E.S.A.T de la Simonière. Zone d'activités: ZA du Pont de Bintin (5 entreprises).  - Risque de coupure: RD137, RD637, RD80, RD106.  - Les cartes des postes stratégiques (gestionnaires des réseaux) sont disponibles à l'étage en Mairie dans la		ENJEUX			
Stratégique - Les cartes des postes stratégiques (gestionnaires des réseaux) sont disponibles à l'étage en Mairie dans la	<ul> <li>- Villages: de l'Epinay, le Beau Chêne, la Suais, la Haiche, le Clos, la Croisille et la Hervinière.</li> <li>RD137 et RD637 au SUD de RD80: (schéma d'alerte T.M.D page 4/T)</li> <li>- Villages: la Tuvelière, Le Pont Guillaume Le Roux, la Haute et Basse Retière, la Hervinière, la Butte, le Haut et Bas Chesnay, la Padochère.</li> <li>- Etablissements Sensibles: M.F.R la Chatière, Maison de la Chasse. Entreprise: TRISKALIA.</li> <li>RD137 et RD637 au NORD de RD80: (schéma d'alerte T.M.D page 5/T)</li> <li>- Villages: le Champ Poisson, Launay, Le Breil Marin, la Villeneuve, la Clairière, le Petit Bois, le Petit Rocher,</li> <li>- Etablissements Sensibles: I.M.E la Bretèche, Résidence de la Combe, Restaurant Central de La Bretèche.</li> <li>- Entreprise: Menuiserie André RD80: (schéma d'alerte T.M.D page 6/T)</li> <li>- Villages: Le Petit Bois, la Théaudière, la Limonière, le Haut Poncel, la Thébaudais, les Morandais.</li> </ul>				
	Stratégique	- Les cartes des postes stratégiques (gestionnaires des réseaux) sont disponibles à l'étage en Mairie dans la			

#### En fonction des informations reçues, le Maire déclenche le

	3 ·		
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE		
	ALERTE		
Moyens	La population peut être alertée par : - Téléphone ( <i>annuaire Fiche 2.14</i> ) Porte à porte ou véhicule avec mégaphone ( <i>circuit d'alerte pages 3/7, 4/7, 5/7 et 6/7</i> ).		
Responsable(s)	- Cellule "Population-Sécurité-Agriculture-Entreprises-Commerces"  - M. GALLÉE Christian et M. BEAUCE Dominique.  - Si besoin de renfort utiliser la cellule de veille voir (Fiche 3.02).		
Messages	- Alerte avec confinement et / ou avec évacuation des populations ( <u>messages types page 7/7</u> ).		
Points de ralliement	- Etablissement MFR La Chatière (cour intérieure entre l'arrière du Château, les dortoirs et la Cantine  - Etablissement IME La Bretèche (cour devant le Bâtiment Internat C).  - Etablissement Résidence de la Combe (Parking en bordure de la route D).  - Village de la Villeneuve (arrêt de bus sur RD637 (E).  - Etablissement ESAT La Simonière en cas d'évacuation (Entre la SACAT et la Salle Renée Prévert F) et/ou entre l'atelier Elevage et les Poulaillers G).		
Centres d'accueil	- Salle des associations - 6 rue d'Armorique (80 places) Eglise- le Bourg (150 places).		

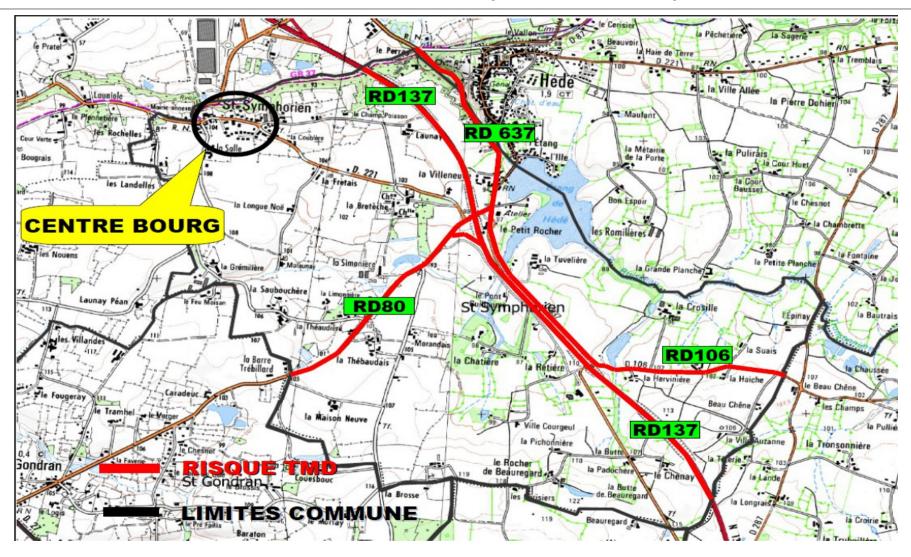




**FICHE: 2.03** 

Page 2/7

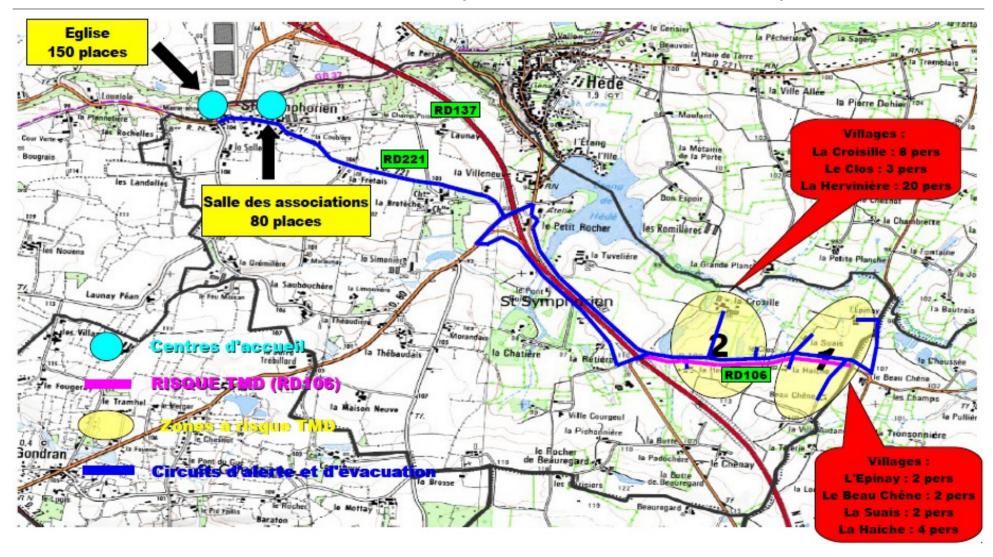
# RISQUE T.M.D (LOCALISATION)



**FICHE: 2.03** 

**Page 3/7** 

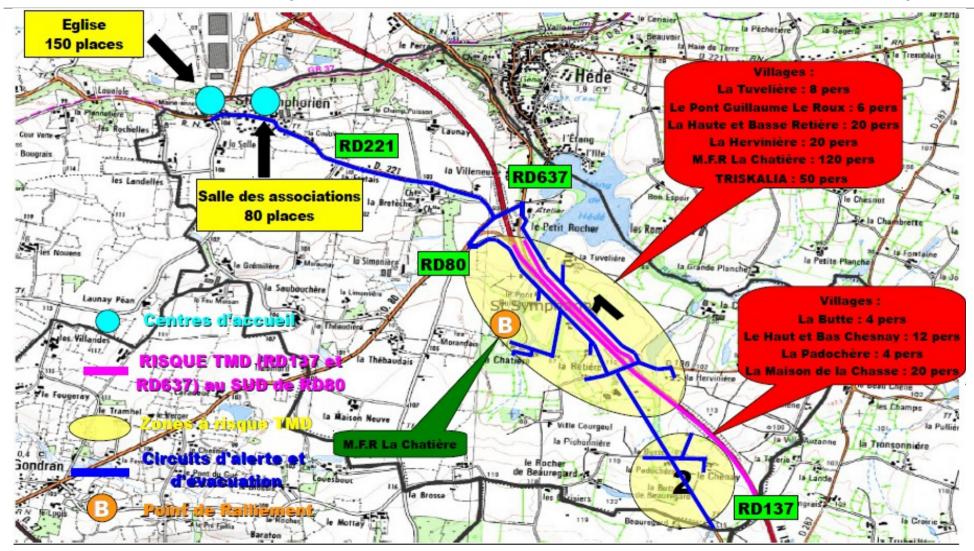
# RISQUE T.M.D (CIRCUIT D'ALERTE RD 106)



**FICHE: 2.03** 

**Page 4/7** 

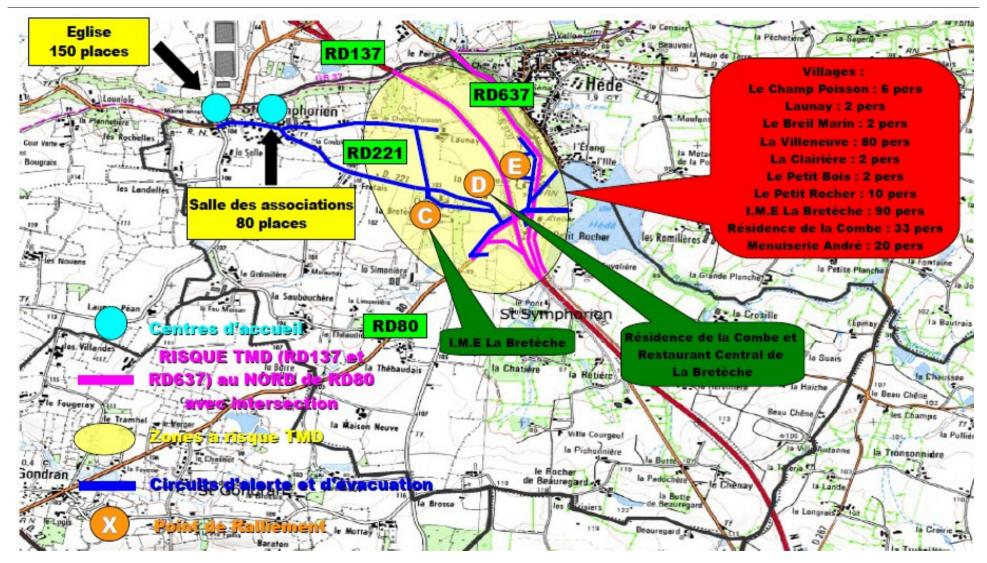
# RISQUE T.M.D (CIRCUIT D'ALERTE RD 137 / RD 637 au SUD de RD80)



**FICHE: 2.03** 

**Page 5/7** 

# RISQUE T.M.D (CIRCUIT D'ALERTE RD 137 / RD 637 au NORD de RD80 avec intersection)

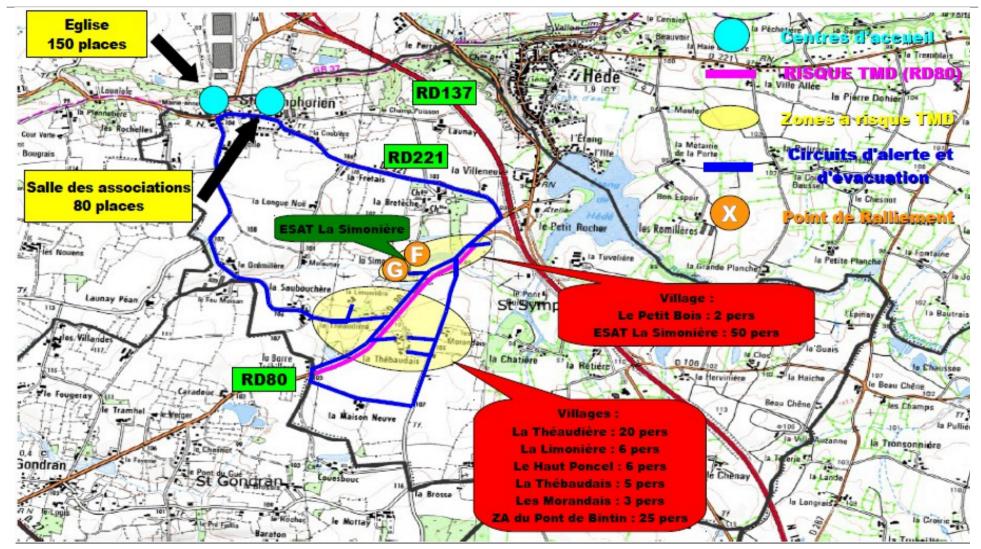


#### STRATEGIE D'INTERVENTION COMMUNALE

**FICHE: 2.03** 

**Page 6/7** 

# RISQUE T.M.D (CIRCUIT D'ALERTE RD 80)







#### STRATEGIE D'INTERVENTION COMMUNALE

**FICHE: 2.03** 

**Page 7/7** 

# RISQUE T.M.D (MESSAGE)

En fonction des informations reçues, le Maire déclenche le schéma d'alerte TMD du

#### PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

# RISQUE DE NUAGE TOXIQUE - CONFINEMENT

- Un accident de Transport de Matière Dangereuse avec un risque de nuage toxique menace votre quartier.
- Restez chez vous ou pour les personnes qui se trouvent à l'extérieur allez dans le bâtiment le plus proche par mesure de confinement en raison d'un risque d'émanation toxique: fermez portes et fenêtres, obturez les bouches d'aération, calfeutrez les ouvertures, restez à l'écoute de la radio (FRANCE INTER G.O 1852 m ou FRANCE BLEUE ARMORIQUE F.M 103.1), du site internet de la commune (www.xxxxxxxx.fr) pour entendre ou prendre en compte les prochaines consignes.
- Evitez de vous enfermer dans votre véhicule.
- Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer: ils sont pris en charge par leurs enseignants.
- Ne pas utiliser les téléphones fixes et portables pour appeler les secours ou les proches dans le seul but de s'informer, afin de ne pas saturer les communications nécessaires à l'intervention des secours et des forces de l'ordre.
- Ne pas allumer de flamme et ne pas utiliser d'appareils électriques susceptibles de consommer l'oxygène de la pièce où vous vous trouvez.

#### RISQUE D'EXPLOSION / D'INCENDIE - EVACUATION

- Un accident de Transport de Matière Dangereuse avec un risque d'explosion menace votre quartier.
- Pour des raisons de sécurité, évacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.
- N'oubliez pas de couper l'eau, l'électricité et le gaz avant de quitter votre domicile et fermez tous les volets.
- Munissez-vous de vêtements de rechange, nécessaire de toilette, médicaments indispensables, papiers personnels, une couverture, un peu d'argent..
- N'oubliez pas de fermer à clé votre domicile.
- Ne pas utiliser les téléphones fixes et portables pour appeler les secours ou les proches dans le seul but de s'informer, afin de ne pas saturer les communications nécessaires à l'intervention des secours et des forces de l'ordre.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école : ils sont pris en charge par leurs enseignants.
- Rejoignez le point de ralliement qui vous est communiqué (.....), pour évacuation ou
- Rejoignez le centre d'accueil qui vous est communiqué (.....nom et adresse du lieu en fonction du choix.....).
- A l'arrivée au centre d'accueil, faites-vous connaître au sécrétariat du centre et suivez tous les instructions données par le Maire ou les forces de l'ordre.





#### STRATEGIE D'INTERVENTION COMMUNALE

**FICHE: 2.04** 

**Page 1/4** 

# RISQUE RUPTURE DE DIGUE (ALEA / ENJEUX - ALERTE)

ALEA		
Historique	- Néant	
Danger	- Onde de submersion	
	- La commune de <b>ST SYMPHORIEN</b> peut être concernée par le risque de rupture de digue au niveau de l'étang de <b>Hédé</b> (étang situé sur la limite communale entre <b>ST SYMPHORIEN</b> et <b>HEDE</b> ):	
	- Etang de Hédé : Cours d'eau ruisseau de la Tronsonnière (Repère 1 sur la carte)	
Localisation	- Il a été établi la carte de l'aléa <b>Rupture de digue</b> , zone où il convient de déterminer les enjeux (humains, économiques, environnementaux et stratégiques).	
	( <u>voir carte Rupture de digue page 2/4</u> ).	
ENJEUX		
Humain	- Etang de Hédé:	
	Village: Le Breil Marin	
Stratégique	<ul> <li>Voirie sur la digue RD795.</li> <li>Les cartes des postes stratégiques (gestionnaires des réseaux) sont disponibles à l'étage en Mairie dans la salle du Cadastre.</li> </ul>	

#### En fonction des informations reçues, le Maire déclenche le

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	
ALERTE	
Moyens	La population peut être alertée par : - Téléphone (annuaire Fiche 2.14) Porte à porte, véhicule avec mégaphone (circuit d'alerte page 3/4)
Responsable(s)	<ul> <li>Cellule "Population-Sécurité-Agriculture-Entreprises-Commerces"</li> <li>M. GALLÉE Christian et M. BEAUCE Dominique.</li> <li>Si besoin de renfort utiliser la cellule de veille voir (Fiche 3.02).</li> </ul>
Messages	<ul> <li>- Alerte sans évacuation des populations (<u>message type page 4/4</u>).</li> <li>- Alerte avec évacuation des populations (<u>message type page 4/4</u>).</li> </ul>
Points de ralliement	
Centres d'accueil	- Salle des associations - 6 rue d'Armorique (80 places) Eglise- le Bourg (150 places).



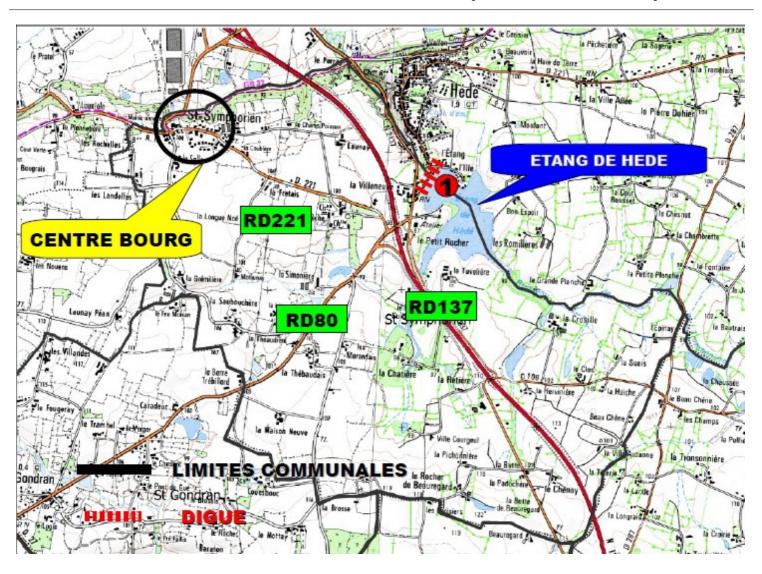


#### STRATEGIE D'INTERVENTION COMMUNALE

**FICHE: 2.04** 

Page 2/4

# RUPTURE DE DIGUE (LOCALISATION)

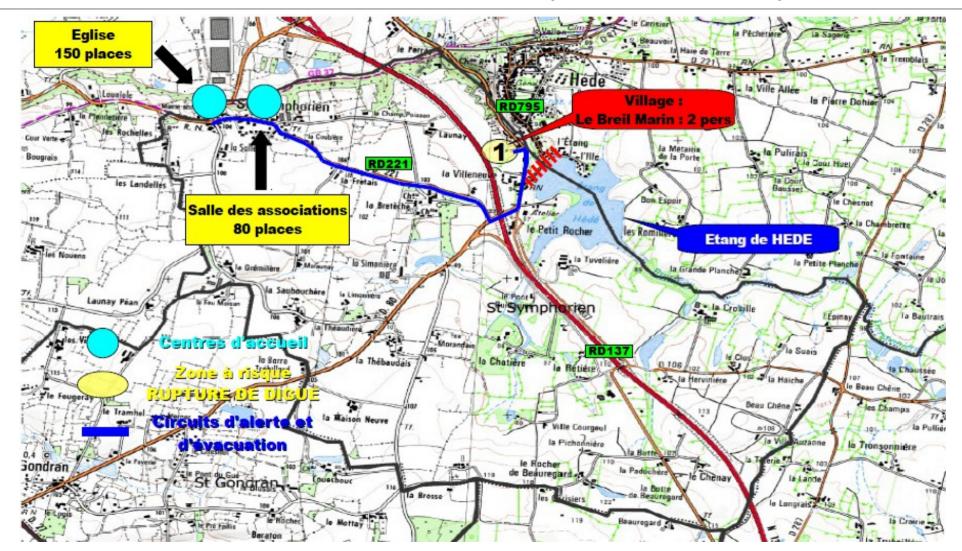


#### STRATEGIE D'INTERVENTION COMMUNALE

**FICHE: 2.04** 

**Page 3/6** 

# RUPTURE DE DIGUE (CIRCUIT D'ALERTE)







#### STRATEGIE D'INTERVENTION COMMUNALE

**FICHE: 2.04** 

Page 4/4

# RUPTURE DE DIGUE (MESSAGE)

tion des informations reçues, le Maire déclenche le schéma d'alerte RUPTURE DE DIGUE

#### PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

#### ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS

- Un risque de rupture de digue menace votre quartier.
- Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela devenait nécessaire.
- Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.
- Pour votre habitation appliquez les consignes pratiques données par la Mairie: fermez les portes, les fenêtres et les évents, coupez l'eau, l'électricité et le gaz.
- Respectez les consignes des autorités.
- Libérez les lignes téléphoniques pour les secours.

#### ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

- Une rupture de digue est imminente.
- Pour des raisons de sécurité, évacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le
- N'oubliez pas de couper l'eau, l'électricité et le gaz avant de quitter votre domicile et fermez tous les volets.
- Munissez-vous de vêtements de rechange, nécessaire de toilette, médicaments indispensables, papiers personnels, une couverture, un peu d'argent.
- N'oubliez pas de fermer à clé votre domicile.
- Rejoignez le point de ralliement qui vous est communiqué (......), pour évacuation ou
- Rejoignez le centre d'accueil qui vous est communiqué (.....nom et adresse du lieu en fonction du choix......).
- A l'arrivée au centre d'accueil, faites-vous connaître au sécrétariat du centre et suivez tous les instructions données par le Maire ou les forces de l'ordre.





#### STRATEGIE D'INTERVENTION COMMUNALE

**FICHE: 2.05** 

**Page 1/2** 

# **TEMPETE** (ALEA / ENJEUX - ALERTE)

ALEA		
Historique	<ul> <li>En moyenne et par an, on observe 2 à 3 tempêtes donnat des rafales de vent dépassant les 110 km/h.</li> <li>Les dernières tempêtes ayant provoqué des dégâts importants en Ille-et-Vilaine sont: <ul> <li>Une tempête d'automne, le 15 octobre 1987: le vent à soufflé à 137 km/h à Rennes.</li> <li>Les tempêtes d'hiver du 26 décembre 1999 où le vent a soufflé à 126 km/h à Rennes et 154 km/h à Dinard; du 3 février 1990 avec des rafales à 126 km/h et du 12 mars 1967 avec des pointes à 144 km/h à Rennes.</li> </ul> </li> </ul>	
Dangers	<ul> <li>Vents violents</li> <li>Fortes pluies pouvant engendrer plusieurs phénomènes:</li> <li>Inondations pluviales et/ou débordement de cours d'eau</li> </ul>	
Localisation	- Toute la commune de ST SYMPHORIEN est concernée par ce risque.	
ENJEUX		
Humain	- Toute la population communale.	
Stratégique	<ul> <li>Tout le réseau voirie (communal et départemental).</li> <li>Les cartes des postes stratégiques (gestionnaires des réseaux) sont disponibles à l'étage en Mairie dans la salle du Cadastre.</li> </ul>	
Economique	- Exploitations agricoles, zone d'activités commerciales, Artisans, Commerces, Industrie,	
Environnemental	- Zones naturelles sensibles,	

#### En fonction des informations reçues, le Maire déclenche le

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE		
ALERTE		
Moyens	La population peut être alertée par : - Site <u>météo.fr</u> , des messages météo sur les médias (TV, radios (FRANCE INFO – FM 105.5 ou FRANCE BLEUE ARMORIQUE – FM 103,1)), site internet de la commune ( <u>www.xxxxx.fr</u> ) Véhicule avec mégaphone ( <u>circuit d'alerte Fiche 2.14</u> )	
Responsable(s)	- Cellule "Population-Sécurité-Agriculture-Entreprises-Commerces"	
	- M. GALLÉE Christian et M. BEAUCE Dominique .	
	- <u>SECTEUR 1</u> : M. GALLÉE Christian et M. HAMADY El Banne - <u>SECTEUR 2</u> : M. BEAUCE Dominique et M. POLET Nicolas	
	- Si besoin de renfort utiliser la cellule de veille voir <i>[Fiche 3.02]</i> .	
Messages	- Alerte <b>sans</b> évacuation des populations ( <i>message type page 2/2</i> ).	
Centres d'accueil	- Salle des associations - 6 rue d'Armorique (80 places) Eglise- le Bourg (150 places).	





#### STRATEGIE D'INTERVENTION COMMUNALE

**FICHE: 2.05** 

**Page 2/2** 

# RISQUE TEMPETE (ALERTE)

En fonction des informations reçues, le Maire déclenche le

#### PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

#### ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS

- Au vu des informations transmises par METEO-FRANCE, Monsieur le Préfet vient de décider la mise en place de la

#### pré-alerte météorologique niveau orange

#### pour VENTS VIOLENTS

pour l'ensemble des communes du départ	tement.	
Début prévu de l'évènement :	à	heures
Fin prévu de l'évènement:	à	heures
Description de la situation actuelle:		
Evolution prévue:		

#### Les conséquences possibles sont:

- Coupures d'électricité et de téléphone.
- Dommages sur toiures et cheminées.
- Risques de chutes de branches d'arbres.
- Risques de perturbation de la circulation routière.

#### Conseils de comportement:

- Limitez vos déplacements, réduisez votre vitesse sur routes et autoroutes, rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés, en zone urbanisée attention aux chutes possibles d'objets divers, n'intervenez pas sur les toitures, ne touchez en aucun cas les fils électriques tombés au sol.

Vous pouvez suivre l'évolution de la situation météorologique sur le site internet de Météo France **www.meteo.fr**.





#### STRATEGIE D'INTERVENTION COMMUNALE

**FICHE: 2.06** 

**Page 1/2** 

# RISQUE SISMIQUE (ALEA / ENJEUX - ALERTE)

ALEA		
Historique	- Deux séismes ont récemment touché le département:     - Séisme de Chantonnay (Vendée) du 8 juin 2001, de magnitude 5, avec une intensité ayant été jusqu'à 3,5 à Rennes.     - Séisme d'Hennebont (Morbihan) du 30 septembre 2002, de magnitude 5,4 très largement ressenti dans le département avec des intensités allant jusqu'à 3 et quelques dégâts dans plusieurs communes.	
Dangers	- Le département de l'Ille-et-Vilaine est classé en zone 2, c'est à dire avec des risques de sismicité négligeables mais non nulles.	
Localisation	- Toute la commune de ST SYMPHORIEN est concernée par ce risque.	
ENJEUX		
Humain	- Toute la population communale.	
Stratégique	<ul> <li>Tout le réseau voirie (communal et départemental).</li> <li>Les cartes des postes stratégiques (gestionnaires des réseaux) sont disponibles à l'étage en Mairie dans la salle du Cadastre.</li> </ul>	
Economique	- Exploitations agricoles, zone d'activités commerciales, Artisans, Commerces, Industrie,	
Environnemental	- Zones naturelles sensibles,	

#### En fonction des informations reçues, le Maire déclenche le

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE		
ALERTE		
Moyens	La population peut être alertée par :  - Des messages et des consignes sur les médias (TV, radios (FRANCE INFO – FM 105.5 ou FRANCE BLEUE ARMORIQUE – FM 103,1), site internet de la commune (www.xxxxxxxx.fr).  - Porte à porte, véhicule avec mégaphone(circuit d'alerte Fiche 2.14)	
Responsable(s)	<ul> <li>Cellule "Population-Sécurité-Agriculture-Entreprises-Commerces"</li> <li>M. GALLÉE Christian et M. BEAUCE Dominique .</li> <li>SECTEUR 1: M. GALLÉE Christian et M. HAMADY El Banne</li> <li>SECTEUR 2: M. BEAUCE Dominique et M. POLET Nicolas</li> <li>Si besoin de renfort utiliser la cellule de veille voir (Fiche 3.02).</li> </ul>	
Messages	<ul> <li>Alerte sans évacuation des populations (<u>message type page 2/2</u>).</li> <li>Alerte avec évacuation des populations (<u>message type page 2/2</u>).</li> </ul>	
Centres d'accueil	- Salle des associations - 6 rue d'Armorique (80 places) Eglise- le Bourg (150 places).	





#### STRATEGIE D'INTERVENTION COMMUNALE

**FICHE: 2.06** 

**Page 2/2** 

# RISQUE SISMIQUE (ALERTE)

En fonction des informations reçues, le Maire déclenche le

#### PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

#### ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS

- Suite au séisme subi, nous vous demandons de ne pas réintégrer votre domicile au ca où il y aurait des répliques.
- Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela devenait nécessaire.
- Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.
- Pour votre habitation appliquez les consignes pratiques données par la Mairie: fermez l'alimentation du gaz, de l'électricité et de l'eau .
- Ecoutez la radio FRANCE INFO 105.5 ou FRANCE BLEUE ARMORIQUE 103.1.

### ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

- Suite au séisme subi, pour des raisons de sécurité, évacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.
- N'oubliez pas de couper l'eau, l'électricité et le gaz avant de quitter votre domicile et fermez tous les volets.
- Munissez-vous de vêtements de rechange, nécessaire de toilette, médicaments indispensables, papiers personnels, une couverture, un peu d'argent.
- N'oubliez pas de fermer à clé votre domicile.
- Rejoignez le point de ralliement qui vous est communiqué (.....), ou
- Rejoignez le centre d'accueil suivant (.....nom et adresse du lieu en fonction du choix.....).
- A l'arrivée au centre d'accueil, faites-vous connaître au sécrétariat du centre et suivez tous les instructions données par les forces de l'ordre.





#### STRATEGIE D'INTERVENTION COMMUNALE

**FICHE: 2.07** 

Page 1/3

# RISQUE SANITAIRE (ALEA / ENJEUX - ALERTE)

ALEA		
Historique	- L'histoire nous offre plusieurs exemples de catastrophes sanitaires:  - 1918 : la grippe espagnole (plusieurs dizaines de millions de morts).  - 1957 : la grippe asiatique (2 millions de morts).  - 1968 : la grippe de Hong Kong (1 million de morts).  - 2003 : la canicule (70 000 morts en Europe dont 20 000 en France).  - 2009 : la grippe A H1N1 (18 000 morts dans le monde dont plus d'une centaine en France)	
Dangers	<ul> <li>- Epidémie et pandémie (grippe saisonnière, grippe A,).</li> <li>- Epizooties (fièvre aphteuse, influenza aviaire,).</li> <li>- Toxi-infections alimentaires collectives (légionellose,).</li> <li>- La pollution du milieu naturel (de l'air, de l'eau,).</li> </ul>	
Localisation	- Toute la commune de ST SYMPHORIEN est concernée par ce risque.	
ENJEUX		
Humain	- Toute la population communale.	
Stratégique	- Les cartes des postes stratégiques (gestionnaires des réseaux) sont disponibles à l'étage en Mairie dans la salle du Cadastre.	
Economique	- Exploitations agricoles, zone d'activités commerciales, Artisans, Commerces, Industrie,	
Environnemental	- Zones naturelles sensibles,	

#### En fonction des informations reçues, le Maire déclenche le

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE		
ALERTE		
Moyens	La population peut être alertée par :  - Des consignes et des messages sur les médias (TV, radios (FRANCE INFO – FM 105.5 ou FRANCE BLEUE ARMORIQUE – FM 103,1), site internet de la commune (www.xxxxxxxx.fr).  - Porte à porte, véhicule avec mégaphone (voir circuit d'alerte Fiche 2.14)	
Responsable(s)	<ul> <li>Cellule "Population-Sécurité-Agriculture-Entreprises-Commerces"</li> <li>M. GALLÉE Christian et M. BEAUCE Dominique .</li> <li>SECTEUR 1: M. GALLÉE Christian et M. HAMADY El Banne</li> <li>SECTEUR 2: M. BEAUCE Dominique et M. POLET Nicolas</li> <li>Si besoin de renfort utiliser la cellule de veille voir (Fiche 3.02).</li> </ul>	
Messages	- Alerte <b>sans</b> évacuation des populations ( <i>voir message type page 4/4</i> ).	
Centres d'accueil	- Salle des associations - 6 rue d'Armorique (80 places) Eglise- le Bourg (150 places).	





#### STRATEGIE D'INTERVENTION COMMUNALE

**FICHE: 2.07** 

**Page 2/3** 

# RISQUE SANITAIRE (CONSIGNES)

En fonction des informations reçues, le Maire déclenche le

#### PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

#### - SE METTRE AU SERVICE DES AUTORITES ET DES SERVICES DE SECOURS.

# - Information et communication en liaison avec l'autorité préfectorale de la population sur la situation générale de la commune, les mesures prises et la conduite à tenir (les principes d'hygiène standard (lavage des mains, etc ...)), les consignes et les recommandations à respecter: site internet de la commune, radios, médias, ...

#### Consignes

- Mise en oeuvre du plan de distribution des produits de santé et des équipements de protection (masques, etc ...) en collaboration avec les autorités publiques compétentes.
- Voir gestionnaires de réseau et opérateurs de services (SAUR,...) pour les postes stratégiques (postes eau potable, ...).
- Maintenir un contact avec les personnes sensibles répertoriées.
- Maintenir un contact avec les exploitations agricoles.
- Suivi particulier des établissement sensibles (écoles, crèches, centre de loisirs,...) pour fermeture.
- Mise en oeuvre des plans édictés par les autorités publiques compétentes (Préfecture, ARS, ...).
- Mise en place d'une réserve d'eau potable (si les eaux sont contaminées).
- Information permanente de la population.

# - Durant la phase pandémique, veiller à informer le plus complètement possible la population sur la situation, les mesures prises et les préconisations:

#### - CHEZ L'ANIMAL

- Identification des éleveurs de la commune.
- Mesures spécifiques de protection de ces exploitations dès confirmation ou suspicion d'un cas dans un foyer (cordons de sécurité, barrières, .... ).

#### Consignes

#### - CHEZ L'HOMME

- Suspension des rassemblements de population (limitation de toutes les manifestations sous forme de spectacles, rencontres sportives, foires, salons et célébration culturelles.
  - Fermeture des écoles, centre de loisirs, crèche, ....
- Mise en oeuvre du plan de distribution des produits de santé et des équipements de protection (masques, etc ...).
- Rappel des principes d'hygiène standard (lavage des mains, ....) par campagne d'affichage dans les lieux publics.





# STRATEGIE D'INTERVENTION COMMUNALE

**FICHE: 2.07** 

Page 3/3

# RISQUE SANITAIRE (PLANS)

En fonction des informations reçues, le Maire déclenche le

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE		
PLAN CANICULE	- Liste des personnes recensées sur la base du volontariat disponible dans le bureau du secrétariat de la Mairie.	
PLAN GRIPPE A H1N1	- Liste repas annuel du CCAS dans le bureau du secrétariat de la Mairie.	
PLAN IODE	Fiche d'astreinte communale ORSEC-IODE pour la distribution des stocks de comprimés envoyée à la préfecture d'Ille et Vilaine.  Coordonnées du/des responsable(s):  Nom du référent lode: Mme KHODAH PANAH Rezvan – Conseillère Municipale.  Téléphone joignable 24h/24: 06.79.59.55.34  Mail:  Lieu de distribution des comprimés à la population:  Nom du lieu: MAIRIE  Adresse: 6 rue d'Armorique  Téléphone: 02.99.45.52.41  Fax: 02.99.37.09.32  Mail: mairie.saintsymphorien@orange.fr	





#### STRATEGIE D'INTERVENTION COMMUNALE

**FICHE: 2.08** 

**Page 1/3** 

# RISQUE INCENDIE (ALEA / ENJEUX - ALERTE)

ALEA		
Historique	- Néant	
Danger	- Propagation du sinistre, explosion, éboulement.	
Localisation	- Pas de localisation spécifique mais les établissements avec des personnes sensibles (enfants, personnes âgées, personnes handicapées,) sont les zones à surveiller au niveau sécurité. (zones à risque incendie page 2/3).	
ENJEUX		
Humain	- Zone 1: Résidence de la Combe - Zone 2: I.M.E la Bretèche - Zone 3: ESAT la Simonière - Zone 4: M.F.R de la Chatière	
Stratégique	- Les cartes des postes stratégiques (gestionnaires des réseaux) sont disponibles à l'étage en Mairie dans la salle du Cadastre.	

#### En fonction des informations reçues, le Maire déclenche le

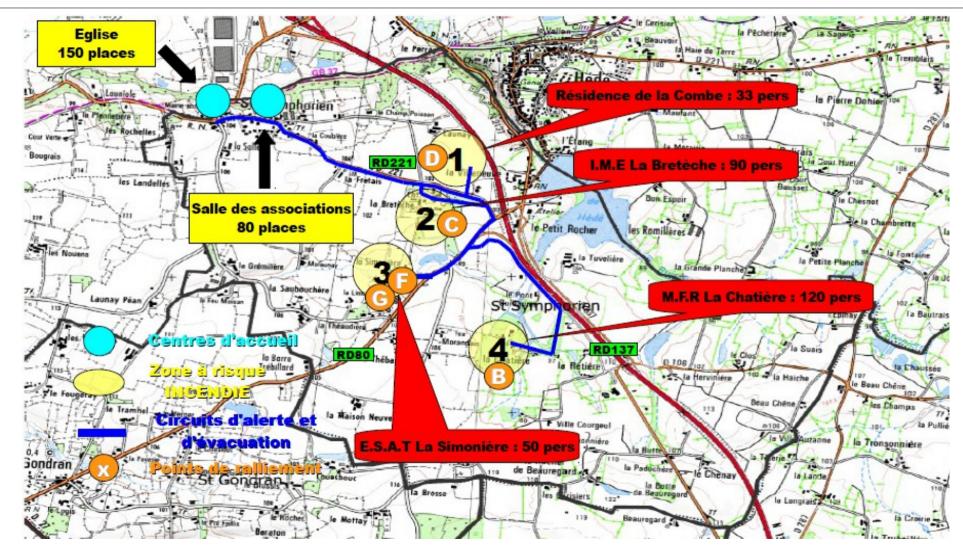
PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE		
ALERTE		
Moyens	La population peut être alertée par : - Porte à porte, véhicule avec mégaphone ( <i>circuit d'alerte page 2/3</i> ) avec zones potentiellement concernées.	
	- Cellule "Population-Sécurité-Agriculture-Entreprises-Commerces"	
Responsable(s)	- M. GALLÉE Christian et M. BEAUCE Dominique .	
	- Si besoin de renfort utiliser la cellule de veille voir <i>(Fiche 3.02)</i> .	
Messages	- Alerte <b>sans</b> évacuation des populations ( <i>message type page 3/3</i> ).	
Wessages	- Alerte <b>avec</b> évacuation des populations ( <u>message type page 3/3</u> ).	
Points de ralliement	- Etablissement MFR La Chatière (cour intérieure entre l'arrière du Château, les dortoirs et la Cantine B ) Etablissement IME La Bretèche (cour devant le Bâtiment Internat C ) Etablissement Résidence de la Combe (Parking en bordure de la route D) Etablissement ESAT La Simonière en cas d'évacuation (Entre la SACAT et la Salle Renée Prévert et/ou entre l'atelier Elevage et les Poulaillers C ).	
Centres d'accueil	- Salle des associations - 6 rue d'Armorique (80 places) Eglise- le Bourg (150 places).	

#### STRATEGIE D'INTERVENTION COMMUNALE

**FICHE: 2.08** 

Page 2/3

# RISQUE INCENDIE (LOCALISATION et CIRCUIT D'ALERTE)







#### STRATEGIE D'INTERVENTION COMMUNALE

**FICHE: 2.08** 

**Page 3/3** 

# **INCENDIE** (message)

En fonction des informations reçues, le Maire déclenche le

#### PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

#### ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS

- Un incendie avec propagation menace votre quartier.
- Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela devenait nécessaire.
- Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.
- Pour votre habitation appliquez les consignes pratiques données par la Mairie: fermez les portes, les fenêtres, coupez l'électricité et le gaz.
- Respectez les consignes des autorités.

#### ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

- Un incendie avec propagation menace votre quartier.
- Pour des raisons de sécurité, évacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.
- N'oubliez pas de couper l'électricité et le gaz avant de quitter votre domicile et fermez tous les volets.
- Munissez-vous de vêtements de rechange, nécessaire de toilette, médicaments indispensables, papiers personnels, une couverture, un peu d'argent.
- Rejoignez le point de ralliement qui vous est communiqué (......), pour évacuation ou
- Rejoignez le centre d'accueil qui vous est communiqué (.....nom et adresse du lieu en fonction du choix......).
- A l'arrivée au centre d'accueil, faites-vous connaître au sécrétariat du centre et suivez tous les instructions données par le Maire ou les forces de l'ordre.





#### STRATEGIE D'INTERVENTION COMMUNALE

**FICHE: 2.09** 

Page 1/2

# RISQUES COMPLEMENTAIRES

D'autres évènements de plus ou moins grande ampleur pourraient également survenir sur le territoire de la commune de **SAINT SYMPHORIEN**.

- Phénomènes climatiques (neige, verglas, ...)
- Accidents routiers mettant en cause de nombreux véhicules et victimes.
- Accidents de transport scolaire (circuits spécifiques avec arrêts sur la commune pour les centres scolaires de Combourg (St Symphorien Abri), de Hédé et Tinténiac (Pichonnière/Cerisiers, Saubouchère et abri)).
- Transport pour la M.F.F de la Chatière et l'IME de la Bretèche avec un arrêt à la Villeneuve.
- Dysfonctionnement de réseau (gaz, électricité, alimentation en eau potable, ...)
- Alerte à la bombe
- Nuage Toxique (nucléaire, ....)

La liste ne saurait être exhaustive.

Dans de nombreux cas, compte tenu du sinistre ou de son importance, un plan d'urgence départemental sera déclenché et les moyens communaux seront alors intégrés au dispositif général.

Exemple de plans existants:

- Plan Rouge
- Plan Blanc

# En fonction des informations reçues, le Maire déclenche en complément du plan d'urgence départemental le

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE							
	ALERTE						
Moyens	La population peut être alertée par :  - Des messages sur les médias (TV, radios (FRANCE INFO – FM 105.5 ou FRANCE BLEUE ARMORIQUE – FM 103,1), site internet de la commune (www.xxxxxxxx.fr).  - Porte à porte, véhicule avec mégaphone (voir circuit d'alerte Fiche 2.14)						
Responsable(s)	<ul> <li>Cellule "Population-Sécurité-Agriculture-Entreprises-Commerces"</li> <li>M. GALLÉE Christian et M. BEAUCE Dominique.</li> <li>SECTEUR 1: M. GALLÉE Christian et M. HAMADY El Banne</li> <li>SECTEUR 2: M. BEAUCÉ Dominique et M. POLET Nicolas</li> <li>Si besoin de renfort utiliser la cellule de veille voir (Fiche 3.02).</li> </ul>						
Messages	<ul> <li>- Alerte évacuation des populations (<u>voir message type page 2/2</u>).</li> <li>- Alerte confinement des populations (<u>voir message type page 2/2</u>).</li> </ul>						
Centres d'accueil	- Salle des associations - 6 rue d'Armorique (80 places) Eglise- le Bourg (150 places).						





#### STRATEGIE D'INTERVENTION COMMUNALE

**FICHE: 2.09** 

**Page 2/2** 

# RISQUES COMPLEMENTAIRES (message)

En fonction des informations reçues, le Maire déclenche en complément du plan d'urgence départemental le

#### PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

#### **ALERTE EVACUATION**

- Un risque de xxxxxxxx menace votre quartier.
- Pour des raisons de sécurité, évacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.
- N'oubliez pas de couper l'eau, l'électricité et le gaz avant de quitter votre domicile et fermez tous les volets.
- Munissez-vous de vêtements de rechange, nécessaire de toilette, médicaments indispensables, papiers personnels, une couverture, un peu d'argent.
- N'oubliez pas de fermer à clé votre domicile.
- Rejoignez le point de ralliement qui vous est communiqué (......), pour évacuation ou
- Rejoignez le centre d'accueil qui vous est communiqué (....nom et adresse du lieu en fonction du choix.....).
- A l'arrivée au centre d'accueil, faites-vous connaître au sécrétariat du centre et suivez tous les instructions données par le Maire ou les forces de l'ordre.

#### ALERTE - CONFINEMENT

- Un risque xxxxxxx menace votre quartier.
- Restez chez vous ou pour les personnes qui se trouvent à l'extérieur allez dans le bâtiment le plus proche par mesure de confinement en raison d'un risque d'émanation toxique: fermez portes et fenêtres, obturez les bouches d'aération, calfeutrez les ouvertures, restez à l'écoute de la radio (FRANCE INTER G.O 1852 m ou FRANCE BLEUE ARMORIQUE F.M 103.1), du site internet de la commune (www.xxxxx.fr) pour entendre ou prendre en compte les prochaines consignes.
- Evitez de vous enfermer dans votre véhicule.
- Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer: ils sont pris en charge par leurs enseignants.
- Ne pas utiliser les téléphones fixes et portables pour appeler les secours ou les proches dans le seul but de s'informer, afin de ne pas saturer les communications nécessaires à l'intervention des secours et des forces de l'ordre.
- Ne pas allumer de flamme et ne pas utiliser d'appareils électriques susceptibles de consommer l'oxygène de la pièce où vous vous trouvez.





# ALERTE DE LA POPULATION





#### **ALERTE DE LA POPULATION**

**FICHE: 2.10** 

**Page 1/1** 

#### RECEPTION DE L'ALERTE

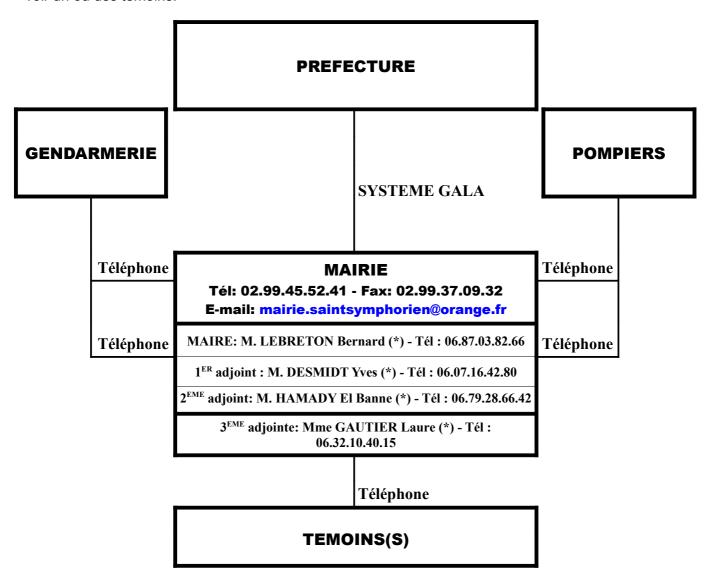
Le PCS permet aux communes, quelle que soit leur importance, de mettre en place une organisation en matière de réception et de diffusion d'alerte ou d'information de la population.

Dans cette perspective, la préfecture d'Ille et Vilaine s'est dotée d'un outil d'alerte automatisé qui permet d'alerter très rapidement pour une situation d'urgence, l'ensemble des maires du département.

Cet automate d'alerte est dénommé « GALA » : Gestion d'Alerte Locale Automatisée (alerte par téléphone, mail, fax et S.M.S).

Une fiche de mise à Jour du système d'alerte est disponible au chapitre **Annexe** de ce document.

En règle générale les autres voies de réception d'une alerte sont la gendarmerie et les pompiers voir un ou des témoins.



(\*): Personnes répertoriées au niveau du système GALA de la préfecture d'Ille et Vilaine.





#### **ALERTE DE LA POPULATION**

**FICHE: 2.11** 

**Page 1/1** 

#### **EVALUATION DE L'ALERTE**

#### **Evaluation de la situation:**

- A) Contrôle de la véracité des faits:
- si système GALA, gendarmerie ou pompiers: pas de vérification.
- si **non**: téléphoner aux pompiers ou à la gendarmerie.
- B) Evaluation de l'ampleur du risque:
- si les informations reçues ne sont pas suffisantes, se rendre sur le terrain (élu).
- C) Ouverture d'une main courante provisoire (Fiche 4.01):
- ouvrir la main courante provisoire sur une simple feuille de papier, avec date et heure, en renseignant les différents évènements ou actions qui se produisent avec leurs acteurs.

Selon l'évaluation de la situation le Maire déclenche ou pas le Plan Communal de Sauvegarde.

Si déclenchement se référer au schéma d'alerte de la cellule opérationnelle de crise (Fiche 1.01).





#### **ALERTE DE LA POPULATION**

**FICHE: 2.12** 

**Page 1/1** 

#### **MOYENS DE DIFFUSION DE L'ALERTE**

L'alerte de la population relève de la responsabilité du Maire de **SAINT SYMPHORIEN**. Il lui incombe de mettre en place le dispositif le plus performant et le plus efficace, selon la nature de l'alerte à transmettre et selon les secteurs à prendre en compte.

#### A) LES MOYENS

Moyens d'alerte	Description	Utilisation	Observations
Sirènes du RNA	Diffusion sonore universel	Déclenchement pour tout type de risque à cinétique rapide	Interprétation signaux à indiquer dans DICRIM
Sirènes industrielles	Les entreprises SEVESO en sont équipés	Déclenchement par les entreprises en cas d'extrême urgence, sur ordre du préfet ou du Maire	Diffusion des messages d'urgence dans un délai de 10 à 30 mn
Radio et télévision	France Info FM <b>105.5</b> France Bleue Armorique <b>103.1</b> France 3 Bretagne	Utilisation pour les risques à forte étendue.	Diffusion des messages d'urgence dans un délai de 10 à 30 mn
Ensemble mobile d'alerte	Véhicule doté d'un haut-parleur pour annonce micro (mégaphone)	Utilisation pour les risques connus et localisés avec schéma d'alerte	Mégaphone à acheter
Panneaux à message variable	Panneaux d'information situés en centre bourg	Diffusion d'un court message avec consignes	Faiblesse du nombre de personnes touchées, en particulier la nuit
Site internet	www.xxxxx.fr	Diffusion de message complet (consignes, conseils, explication).	
Système d'appel automatisé GALA	Déclenchement à distance de l'alerte	Déclenchement de message prédéfinis en fonction de l'alerte	Système de la Préfecture
	Journal communal Le S'INFOS	Diffusion d'un court message imprimé en quelques centaines d'exemplaires	
Autres moyens	Porte à porte (agents, élus)	Contact direct avec la population selon schéma d'alerte	Alerte entendue immédiatement par le groupe ciblé, efficace pour risques localisés
	Cloches de l'église	Déclenchement pour tout type de risque à cinétique rapide	

Moyens utilisés pour SAINT-SYMPHORIEN





#### **ALERTE DE LA POPULATION**

**FICHE: 2.13** 

Page 1/1

#### **STRATEGIE DE DIFFUSION**

Risque	Responsables	Mission à réaliser	Stratégie communale	Moyens
FEUX DE FORET		Alerter et informer la population du secteur concerné.	Fiche 2.02	
T.M.D	M. PIOT Jean-Michel M. BEAUCE Dominique	Alerter et informer la population du secteur concerné.	Fiche 2.03	
RUPTURE DE DIGUE	+ Cellule de veille	Alerter et informer la population du secteur concerné.	Fiche 2.04	
INCENDIE		Alerter et informer la population du secteur concerné.	Fiche 2.08	
TEMPETE	M. GALLÉE Christian M. BEAUCE Dominique	Alerter et informer la population du secteur concerné.	Fiche 2.05 Fiche 2.14	<u>Voir</u> <u>FICHE 2.12</u>
SISMIQUE	<b>Secteur 1:</b> M. GALLÉE Christian M. HAMADY EI Banne	Alerter et informer la population du secteur concerné.	Fiche 2.06 Fiche 2.14	
SANITAIRE	Secteur 2: M. BEAUCE Dominique M. POLET Nicolas	Alerter et informer la population du secteur concerné.	Fiche 2.07 Fiche 2.14	
RISQUES COMPLEMENTAIRES		Alerter et informer la population du secteur concerné.	Fiche 2.09 Fiche 2.14	





#### **ALERTE DE LA POPULATION**

**FICHE: 2.14** 

**Page 1/3** 

# CIRCUIT D'ALERTE (risques non localisés: tempête, sismique, sanitaire et complémentaires)

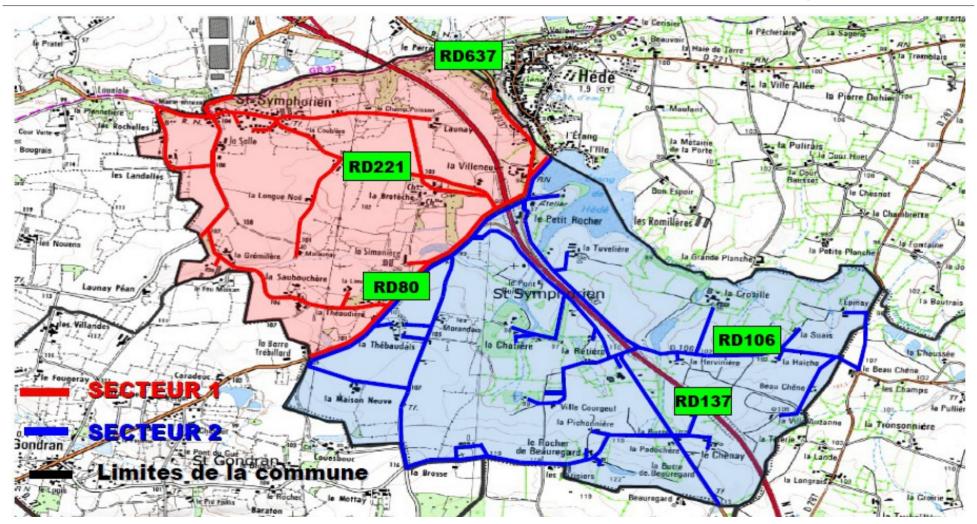
SECTEUR 1:	M. GALLÉE Christian et M. HAMADY El Banne					
ITINERAIRE	Le Bourg: Rue d'Armorique, Rue du Clos de La Fontaine, Chemin du Bassin d'Or, Rue des Balivards, Rue de Ber, Chemin de La Landelle.  Villages hors agglomération: La Chaise, La Coublère d'Abas, Le Champ Poisson, Launay, La Meriseraie, La Coublère, La Fretais, La Longue Noë, Malaunay, Plein Air, la Bretèche (IME), Résidence de La Combe, Le Tehel, La Mercerais, La Landelle, La Salle, La Grémillère, La Saubouchère, La Limonière, La Théaudière, Le Haut Poncel, La Simonière (ESAT), Le Petit Bois, La Villeneuve, Le Breil Marin					
	( <u>Voir circuit sur carte</u> <i>Fiche 2.14</i> page 2/3)					
SECTEUR 2:	M. BEAUCE Dominique et M. POLET Nicolas					
ITINERAIRE	<u>Villages hors agglomération</u> : La Thébaudais, Les Morandais, La Haute Thébaudais, La Maison Neuve, Le Rocher de Beauregard, La Pichonnière, La Butte, La Padochère, le Haut Chenay, le Bas Chenay, La Butte de Beauregard, La Retière, La Haute Retière, La Ville Courgeul, La Chatière ( <b>MFR</b> ), Le Pont Guillaume Le Roux, La Hervinière, Le Clos, La Haiche, La Suais, Le Beau Chêne, L'Epinay, La Croisille, La Tuvelière, Le Petit Rocher ( <u>Voir circuit sur carte <i>Fiche 2.14</i> page 2/3</u> )					

#### **ALERTE DE LA POPULATION**

**FICHE: 2.14** 

Page 2/3

# CIRCUIT D'ALERTE (risques non localisés: tempête, sismique, sanitaire et complémentaires)







#### **ALERTE DE LA POPULATION**

**FICHE: 2.14** 

Page 3/3

# ANNUAIRE CIRCUIT D'ALERTE (risques non localisés: tempête, sismique, sanitaire et complémentaires)

THE RELEASE BELL AND THE PROPERTY OF THE PROPE	[35630]	
NDRE Gérard lieu dit Villeneuve 09 60 16 Tifenn Padochere • 09 53 50	991 FAVREL Orlane less-dit Chaise	LOPEZ René 1 r Clos de la Fontaîne 02 99 45 41 LORIN Alain 13 r Clos de la Fontaîne 06 29 40 84
NDRÉ GÉRARD (SA) Villenguve 02 99 45	49 DES CHASSEURS Beauregard 02 99 45 50 20	LOXO Jean-Yves La Chaisa
ax 02 99 45 42 92	FEDERATION DEPARTEMENTALE	MACE Christian Butte De Beauregard . • 02 99 45 48
SSOCIATION DE LA BRETECHE		
ME CAT Fover Breteche	68 fax • 02 99 45 54 26	MACON Philippe clos Bintin
	ne FROMENTE Amandina id Harviniare + 02 99 45 59 46	
USSANT Yann [ET FRANÇOISE]	FRUTEAU Karine 7r Ballyards 02 99 45 48 80	
pi Avant Deux	432 G.A.E.C TESSIER (Groupement Agricole d'Exploitation en	MAISON FAMILIALE RURALE
USSANT Yann [ET FRANÇOISE] DI AVANT OPUX O2 99 45 DI AVANT OPUX O2 99 45 Criem Bassin D'Or OP 09 63 64 EAUCE Dominique Basse Brésse O9 63 54	97 Commun) Gremillers	MAISON FAMILIALE RURALE La Chatière fax 02 99 45 45 58 • 02 99 45 44
AGOT Patrick 12 r Armorique 02 99 45	28 GALLEE Christian La Salle 02 99 45 40 95	Fex 02 99 45 45 58 MARCHAND Amile 18 r Armorique 02 99 45 47 ) Bernard 18 r Armorique 02 99 45 47 MARDSCHEEGER Métanie 02 99 45 47 MARTIN Patrik 1 pi Avant Deux 02 99 45 47 MARTIN Patrik 1 pi Avant Deux 02 99 45 47 MARTIN Patrik 1 pi Wilengers 02 99 45 47
EAUCE Dominique Basse Bresse 09 63 54	100 > Glibert Malaunay 02 99 45 47 89	> Bernard 18 r Armorique 02 99 45 47
EAUCHAMPS Pascale Jornicille Les Morandals  EAUCHAMPS Pascale Les Morandals  EAUCHAMPS Pascale Les Morandals  Morandals  99 81 32	> Leon 33 r Armorique	MARDSCHELEGER Melanie
FAUCHAMPS Pascale Les Merandals	GARAGE DELACROIX (SARL)	MARTIN Patrik 1 pl Avant Deux • 02 99 45 50
till-fax 02 99 4!	1 59 Le Petit Rocher 02 99 45 46 23 6 54 fax 02 99 45 48 67 GAREL Bernard Le Retière 02 90 45 49 86	
Morandais	GAREL Bernard La Retière 02 99 45 49 88	> Henri Id Villeneuve
ELLANZA Martine res Rocher	18 > Bernard id Retiere 09 62 39 81 60	MERIEAU vanessa io chaise +09 53 66 3
LLANZA Martine res Rocher 09 65 02	5 18 > Bernard id Retiere	> Vanessa La Chaise
		A AND AND A STATE OF THE PARTY
ERTRU Séverine 19 r Clos de la Fontaine	17 / Clos de la Fontaine	MESLE Arnaud lieu-dit Longue Not • 02 99 45 5 MONTREUIL Marcel La Villeneuve 02 99 45 4
TOM ADMC PRESA Le Post 02 99 45	13 GERARD Mickael Croix La Chaise • 02 99 45 54 03	
PX DZ 99 45 48 7Z		MORLAIS ISABelle [E] ERIC La Chattere U2 99 45 4
OND Michel La Retière 02 99 45	9 67 GLOANEC Florence Id Herviniere +02 99 45 52 35	
Michel lieu-dit Retière 09 62 62	7 5.4 + 0.2 99 45 46 52	MURATI Amida 6r Ber
Lot Ludovic Landelles	7 54 + 02 99 45 46 52 4 84 GOUCZEL Sylvain La Mercerals	NISOLE Dorothèe lieu-dit Herviniere 02 99 45 4
Ludovic Les Landelles	09 GOUGEON François	ODIE Jean-Michel Bei Air 02 99 45 4
DHUON Saubouchère	2 99 Teu-dit Thébaudais	
	44 GRALL Joël 3 the Bassin D Or	> Alain Morandais 09 62 29 4
DINET Martial lieu-dit Théaudière • 09 51 99 DULAIN Yannick Rocher Beauregard 02 99 45	33 GRUDET Alexandre 1 the Bassins d'Or 02 99 45 80 84	> Clément id Morandais 06 14 31 8
Yannick id Rocher De Beauregard • 09 75 6	0.52 Alexandre I che bassin D ut	PICHOU Brigitte Flein Air 02 99 37 0
OURGEAUS Nathalle liqu-dit Tohol . • 02 99 4	2 83 GUEDON Christophe 02 99 45 44 02	FIGURE Andre Countries a Annual OF 22 42
OUSSELET Christian Théaudlère 02 99 4	33 GUENNEUGUES Nicole L'Epinay 02 99 45 51 47	> Jean Michel Mariserer
Imports Chains 02 99 6	760 GUEZINGAR Karine 21 r Armorique 02 99 69 69 89 82 HAICAULT Dominique 4 Avant Deux . • 06 86 84 48 34	PIOT JOSEPH ET GALLEE ANDRE
RIAND Serge 4r Armorlous 02 99 45	HAICAULT Dominique 4 Avant Deux . • 06 86 84 48 34	La Fretais
tél 09 60 43	792 > Dominique 4 lieu-dit Pedt Rocher • 02 99 45 50 00 HAMADY Elbane lieu-dit Haut Poncel • 02 99 45 50 28	PITHIOUD Mikael Le Bourg
AMAU FRANÇOIS Veronique	9 72 HAMEL Jérôme 1 r Ber	POLET Rosélyne lieu-dit Herviniere • 02 99 45 5
AMUS Bruno Grémillère	26 HANGOUET Arnaud 11 r Armorique • 02 99 58 14 92	POLEARD Guillaume La Limonière UZ 99 45 4
OUSSELET Christian Theaudière 02 99 4:  REIZH DIFANNAGE SERVICES  lieu cit Chaise 02 99 6:  RIAND Serge 4 r Armorique 02 99 4:  Retiere 09 60 4:  AMAU FRANCOIS Véronique 02 99 4:  Retiere 02 90 0:  AMUS Bruno Gremillère 02 99 4:  ASTELLIER Denis 04 Fontsire 02 99 4:	9 24 HILBERT Thomas 6 r Ballvards 02 99 45 42 64	
ASTELLIER Denis	HILLIARD Hervé La Retière	RADIGUE Morgane 15 r Balwards U2 99 45 4
47 Clos de la Fontaine 02 99 4: ATELINE Philippe 3 Avant Dux	A RE	
ENTRE D'AIDE PAR LE TRAVAIL	• 09 50 10 68 35	REHAULT Loic 9 r Armorloue 02 99 45 4
OMAINE DE LA SIMONIBRE	INSTITUT MEDICO EDUCATIF DE	> Yvonne [ET EMILE] Le Petit Bols 02 99 45 4
OMAINE DE LA SIMONIÈRE Simonière 1x 02 99 45 42 95	115 LA BRETECHE 18 BETECHE 02 99 45 47 31 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12	REHAULT Lois 9 r Armorique 02 99 45 4 > Yvonne (Et EMLE) Le Peth Bols 29 94 54 RENAUDIN Cytille ileu dit Villoneisve 02 99 45 4 RIAUX Alain [AGRICULTEUR] Landelles 02 99 45 4
HAPON Alphonse La Bricochère 02 99 4 HATELLIER Henri 23 r Armorique 02 98 4 HAUPITRE Colette Le Bourg 02 99 4		
HATELLIER Henri 23 r Armorique 02 99 4	8 73 Valèrie 26 r Armorique 02 99 23 06 34 3 50 JOUANOLLE Jean 2 r Armorique 02 99 69 32 03 3 87 tèl 06 61 26 64 44 65 663 JUET Louis Ileu-dit Calrière 02 99 45 46 54	> Alain lieu-dit Tehel 02 99 45 4 > Alain-Daniel (AGRICULTEUR) Les Landelles 02 99 45 4
HAUPITRE Colette Le Bourg • 02 99 4	3 50 JOUANOLLE Jean 2 r Armonque 02 99 69 32 DR	Les Landelles 02 99 45 4
Alain Ilon dit Conisilla	s 69 JUST Louis Tou-dit Calrière	PIOLITICATION CONTROL OF THE POLITICATION OF T
Jean-Yves La Crosille	1 60 JULLIEN Paul Gremillère	ROBIN Eliane La Ulmonière
Sylvie La Crosille 09 63 2	3 14 LA BASSE BROSSE (GAEC)	ROCH Michel La Thiaudière • 02 99 45
OMMEUREUC Alain 13r Balivards • 02 90 D	185 Leu-dit Basse Brosse	ROGER Joël lieu-dit Petit Rocher • 02 99 45
OMPAGNON Eric id ville Auzanne 02 99 4:	2 The Linear Contractor	-09 51 09
ONSEIL GÉNÉRAL (Centre Exploitation) Le Pont Bintin	0 54 LA TUVELIERE (G.A.E.C) La Tuvellière 02 99 45 46 3	ROGER Valentin dos Bintin
		ROUE Loic 7 chem Bassin D'Or 09 66 86
DOPAGRI BRETAGNE	7.45 LAVOLLEE Olivier Herviniere	NOOE LOIC / CIRCII DOSSII D OI IIIIIIIII OO OO
00 0 2 35 3 7 0 5 42 0 5 0 5 42 0 5 0 5 42 0 5 0 5 42 0 5 0 5 42 0 5 0 5 42 0 5 0 5 42 0 5 0 5 42 0 5 0 5 42 0 5 0 5 42 0 5 0 5 0 5 0 5 0 5 0 5 0 5 0 5 0 5 0	LE BARS A • 02 99 45 52 19	ROUE Left 7 chem Bassin D'07
transports 02 99 4	7 46 LEBOURG Priscilla licu-dit Théaudière • 09 53 98 52 3	
ax 02 99 45 50 84	LEBRETON Bernard 8 r Armorique 02 99 45 48 79	
station engrals 02 99 4	7 49 LE COADOU Erwen 31r Armorique	SAINT-PAUL Laurence La Closerie 02 99 45 SALMON Henri Le Haut Chesnay 02 99 45
ax 02 99 45 44 39 OOPERATIVE DES AGRICULTEURS E BRETAGNE La Retière 02 99 4 ORBE Alain La Chaise 02 99 4	LE COL VERT retang 02 99 45 44 48	SALMON Henri Li Haut Chesnay
OOPERATIVE DES AGRICULTEURS	LE DEUN Claude 4 chem Bassin D'Or 02 99 45 43 8	tál 09 61 60
ORRE Alain La Chaise	0 90 LE DIUZET Quentin lieu-dit Viseneuve	SICAGRI OLLIER La Retière 02 99 45 :
OUDEYRE Jean-Christophe		tel 02 99 45
OUDEYRE Jean-Christophe 15 r (Jos de la Fontaine 02 99 6 RUBLE Juliette Les Livachères 02 99 4 ANIEL Celline 29 r Armorique 02 99 3 ANIEL Celline 29 r Armorique 02 99 3 2 99 3 2 99 3 2 99 3 2 99 3 2 99 3 2 99 3 2 99 3 2	4 27 LEFORT Cyril 29 7 Armortque • 02 99 45 54 50 8 18 LE GAL ARMEL (SA) Croix Chalse 92 99 45 40 6	SIREUIL Jean Les Livacheres
RUBLE Juliette Les Livachères 02 99 4	8 18 LE GAL ARMEL (SA) Croix Chalse 02 99 45 40 6	
		TESSIER Tuvelliero
AUCE Isabelle 10 r Ballyards 02 99 4	9 41 LEGENDRE Henri La Bricochère	TESSIER (Groupement Agricole
AUMOINE Laurence 29 r Armorique • 09 51 7	2 96 LE GRAND Eric L'Ecqublere d'Ahaet • 09 51 07 01 0	lien-dit Gremilliere 09 61 07 1
ELAMBILLY Pascal Malson Neuve 09 75 7	1 26 LEMAITRE Philippe 2 25 Heu-dit Recher de Beauregard 02 99 45 44 70	TESSIER Jean Paul La Tuvelliere UZ 33 43 1
ELAMBILY Pascal Maison Neuve 02 99 4	2 25 Reu-dit Recher de Beauregard 62 99 45 44 70 9 02 LEPRIEUR Marie-Yvonne	> Jean-Yves pont Guillaume Leroux 02 99 45
ELANOE Francis id Villeneuve • 02 99 4 EMAY Simone 3 r Clos de la Fontaine 02 99 4	5 40 lieu-dit Saubouchere	> Jean-Yves Le Pont
ENOUAL Françoise Le Tehel 02 99 4	B 61 LEROY Helene La Villeneuve	> Pascal Gremillere 02 99 45 45 45 45 45 45 45 45 45 45 45 45 45
EDDIEM Margueries id Charless +02 00 4	3 67 LESAIGNOUX Solene lieu-dit Retière • 09 54 10 04 7	> Jean-Pierre Le Clos 02 99 45
PESMIDT Yves lieu-dit Tehel	8 61 LESCOUET Robin fleu-dit Retière + 02 90 78 07 10	> Jean-Pierre Le Clos
MUREAU Jean-Francois 8+ Bar 02 00 6	7 14 LESIOURD Philippe La Chaise	TOURTELIER Jean-Marc Gremillers 02 99 45
NUCHESNE Armandine		TRADIVIANDE IS INEBAUDAS 02 99 93
DUPAS Jean-Paul Guenaudiere 02 99 4	0 97 lieu-dit Croix de la Chalse	VAL'DECO 26 r Armorique
DUPAS Jean-Paul Guenaudiere + 05 88 3	0 97 Shou dit Croix de la Chaise	fax 02 99 45 53 16
ON Angèle Thébaudais 02 99 4 > Marcel Trébaudais 02 99 4	7.83 > Olluter Heur-dit Sambouchere	
	LIMOU Louis 13 r Armorique 09 63 49 54 1	VALLY Sebastien 5 r BALIVARDS 02 99 69 VIEL Christine Rocher Beauregard 02 99 45
ABRICE DUCHESNE lieu-dit Thébaudais	6 54 LOCHU Dominique	telegram delice Bashan D





#### INFORMATION DE LA POPULATION

**FICHE: 2.15** 

**Page 1/1** 

Cette mission est organisée par le Responsable "**Communication**". L'information des populations doit être régulière durant toute la gestion de la crise.

Hormis le **D**irecteur des **O**pérations de **S**ecours, et le **R**esponsable des **A**ctions **C**ommunales en son absence, aucune personne n'est habilitée à communiquer des informations au public ou aux médias.

Toutes les informations fournies doivent faire l'objet de l'accord préalable du DOS ou du RAC.

#### Lieu de mise à disposition des informations sur l'évènement:

Salle de Musique 6 Rue d'Armorique (derrière la Mairie) 02.99.45.52.41

#### N° vert de la préfecture:

Un numéro de téléphone spécial mis en place par la Préfecture sera communiqué à la population dès que nécessaire.

Site internet officiel de la commune de SAINT SYMPHORIEN pouvant être consulté pour suivre l'évolution de l'évènement :

#### www.xxxxxxx.fr

#### Coordonnées des médias.

Médias Localisation	Nom du responsable	Téléphone	Fax	Adresse Mail
France 3 Bretagne Editions Régionales 12/13 Bretagne – 19/20 Bretagne 9 avenue Janvier – CS 44015 35040 Rennes cedex		02.99.01.79.43 02.99.01.79.44		redaction.ouest@francetv.fr
TV RENNES 35 19 rue de la Quintaine 35000 Rennes		02.99.30.58.58	02.99.31.06.50	
France Info FM 105.5		01.56.40.15.50		
France Bleue Armorique FM 103.1 14 avenue Janvier – CS 53152 35031 Rennes cedex		02.99.67.35.35 02.99.67.43.21	02.99.67.22.08 02.99.67.21.86	bleuarmorique@radiofrance.com

Pour une aide avec quelques règles générales sur le communiqué de presse voir *Fiche 4.07*.





#### **EVACUATION DE LA POPULATION**

**FICHE: 2.16** 

**Page 1/1** 

Cette mission est décidée par le **D**irecteur des **O**pérations de **S**ecours et réalisée par le responsable "**ERP- Lieux-publics – Hébergement – Logistique – Ravitaillement**" en collaboration directe avec le responsable "**Population – Sécurité – Agriculture – Entreprises – Commerces**" qui assure la mise en oeuvre et le recensement des personnes à évacuer sur le terrain.

Le recensement des populations selon les enjeux peut se faire selon les listes arrêtées dans les *Fiches 3.07 à 3.10*.

•	Liste des populations sensibles	Fiche 3.07
~	Liste des Lieux public – E.R.P et I.O.P	Fiche 3.08
~	Liste des exploitations agricoles – entreprises - commerçants	Fiche 3.09
,	Liste des manifestations	Fiche 3.10

Ou selon les circuits d'alerte figurant dans les Fiches 2.02 à 2.09 et 2.14.

#### Moyens de Transport:

Désignation et adresse	Nom du responsable	Tél travail	Tél portable	Fax / Mail	Observations
<b>Taxis</b> GLET Rue de la Barrière – 35630 HÉDÉ- BAZOUGES	M. GLET Christophe	02.99.69.60.70	06.77.07.79.69		
Autocars Transports BELLIER 12 Avenue du Général De Gaulle – 35270 COMBOURG	M. BELLIER	02.99.73.00.14		02.99.73.24.31	
<b>Location</b> SUPER U ROMILLE SUPER U TINTENIAC		02.99.68.28.33 02.99.68.09.22			
<b>Taxis</b> GLET Rue de la Barrière – 35630 HÉDÉ- BAZOUGES	M. GLET Christophe	02.99.69.60.70	06.77.07.79.69		
Carburant COLLET-TOSTIVINT 50 Av. Duguesclin – 35190 TINTÉNIAC	M. COLLET	02.99.68.03.66		02.99.68.16.62	

Dans le cadre d'une évacuation à l'aide d'un transporteur privé si une convention n'a pas été établie en amont *(Fiche 4.03)*, il faudra réaliser un arrêté municpal de réquisition. Un modèle de ce type d'arrêté existe *(Fiche 4.02)*.





#### ACCUEIL ET HEBERGEMENT DE LA POPULATION

**FICHE: 2.17** 

**Page 1/1** 

L'accueil et l'hébergement des populations sont gérés par le responsable "ERP- Lieux-publics – Hébergement – Logistique – Ravitaillement".

Il doit veiller à loger l'ensemble des populations et leur donner des possibilités pour dormir et satisfaire aux besoins sanitaires.

Une fiche de gestion des lieux d'accueil **(Fiche 4.04)** doit être remplie et transmise régulièrement à la cellule opérationnelle de crise (responsable **"DOS - Communication"**) pour l'information des familles.

Un inventaire du matériel disponible dans les lieux d'accueil et pour les lieux d'accueil est listé dans la **(Fiche 3.12).** 

#### Lieux d'accueil et d'hébergement:

Désignation	Adresse Téléphone	Nbre de places	Coordonnées responsable	Observations
SALLE DES ASSOCIATIONS	6 rue d'Armorique 06.08.68.34.39 06.72.20.09.40	80 PLACES	Contact: HAMADY El Banne ROUÉ Valérie	Chauffage, sanitaires
EGLISE	30 rue d'Armorique 06.08.68.34.39 06.72.20.09.40	150 PLACES	Contact: HAMADY El Banne ROUÉ Valérie	Chauffage



Un double des clés de chaque lieu d'accueil et d'hébergement se trouve en Mairie dans l'armoire spécifique Plan Communal de Sauvegarde *(Fiche 3.15)*.



Un plan de localisation de la commande des éclairages publics concernant ces lieux d'accueil avec le mode opératoire pour passer du mode automatique au mode manuel sont disponibles (*Fiche 3.14*).



Une chapelle ardente pourrait être envisagée au sous-sol de la MAIRIE - 6 rue d'Armorique - Tél: 02.99.45.52.41.

#### Pompes funèbres:

Désignation et adresse	Nom du responsable	Tél travail	Tél portable	Fax / Mail	Observations
Taxis GLET Rue de la Barrière – 35630 HÉDÉ- BAZOUGES	M. GLET Christophe	02.99.69.60.70	06.77.07.79.69		





#### RAVITAILLEMENT DE LA POPULATION

**FICHE: 2.18** 

**Page 1/1** 

Le ravitaillement est assuré par le responsable "ERP- Lieux-publics – Hébergement – Logistique – Ravitaillement".

Il est en contact régulier avec la (les) personne(s) en charge des lieux d'accueil afin de connaître le nombre de personnes par centre d'accueil.

La distribution du ravitaillement à l'intérieur des lieux d'accueil est assurée par la personne en charge du lieu.

#### Alimentation / Ravitaillement / matériel de cuisine de 1ère nécessité:

Désignation et adresse	Nom du responsable	Capacités de fournitures	Tél travail	Tél portable	Observations
SUPER U – 35190 TINTÉNIAC		Sur stock	02.99.68.09.22		

Dans le cadre d'un ravitaillement à l'aide d'un supermarché ou autre commerce privé si une convention n'a pas été établie en amont *(Fiche 4.03)*, il faudra réaliser un arrêté municpal de réquisition. Un modèle de ce type d'arrêté existe *(Fiche 4.02)*.

#### Moyens de transport:

Une liste des véhicules municipaux disponibles pour effectuer ce type de ravitaillement est disponible *(Fiche 3.11).* 





# **CHAPITRE III**

# L'ANNUAIRE DE CRISE





# **LES COORDONNEES**





# COORDONNEES AUTORITES PREFECTORALES ET SERVICES DEPARTEMENTAUX

**FICHE: 3.01** 

**Page 1/1** 

Identification	Téléphone	Fax	E-mail	Observations
Préfecture d'Ille et Vilaine	02.99.02.10.35 0821.80.30.35	02.99.02.10.15	pref-defense-protection- civile@ille-et-vilaine.gouv.fr	
Gendarmerie	17 02.99.45.45.61			Brigade de HEDE
Pompiers	18 ou 112 (portable) 02.99.45.46.27 02.99.23.02.15 02.99.87.65.43			C.I.S HEDE C.I.S TINTENIAC SDIS RENNES
S.A.M.U	15			
A.R.S – DT 35	02.99.33.34.00	02.99.33.34.09	ars-dt35-direction@ars.sante.fr	
D.D.C.S.P.P.35 (services vétérinaires)	02.99.59.89.00	02.99.59.89.59	ddcscpp@ille-et-vilaine.gouv.fr	Services vétérinaires
D.D.T.M	02 90 02 32 00	02 90 02 32 01	ddtm-directeur@ille-et- vilaine.gouv.fr	Ex DDE (direction départementale de l'équipement)





#### COORDONNEES CELLULES DE CRISE

**FICHE: 3.02** 

			Page 1/2
D.O.S - 0	COMMUNICATIO	N	
Tél fixe (personnel et professionnel)	Tél portable	E-mail	Fonction
02.99.45.48.79	06.87.03.82.66	-	Maire
02.99.45.48.61 (pro)	06.07.16.42.80	y.desmidt@fdc35.com	1 <sup>er</sup> adjoint
	D A C		
Nom-Prénom Tél fixe (personnel et Tél portable		E-mail	Fonction
02.99.45.48.61 (pro)	06.07.16.42.80	y.desmidt@fdc35.com	1 <sup>er</sup> adjoint
	07.77.32.02.62	nico.polet@neuf.fr	Conseiller municipal
SE	CRETARIAT		
Tél fixe (personnel et professionnel)	Tél portable	E-mail	Fonction
02.90.78.18.48 02.99.45.52.41 (pro)	06.76.66.52.22	delourme.yvesetcatherine@ neuf.fr	Secrétaire de mairie
02.99.45.58.20	06.32.10.40.15	lor.gautier@orange.fr	3 <sup>ème</sup> adjointe
III ATION-SECURITE.	AGRICUI TURF.	ENTREPRISES-COMME	RCES
Tél fixe (personnel et professionnel)			Fonction
02.99.45.40.95	06.81.08.82.57	-	Conseiller municipal
02.99.45.47.36	06.19.54.35.27	earl-beauce@orange.fr	Conseiller municipal
02.99.45.50.28	06.79.28.66.42	e-hamady@voila.fr	2 <sup>ème</sup> adjoint
	07.77.32.02.62	nico.polet@neuf.fr	Conseiller municipal
	Tél fixe (personnel et professionnel)  02.99.45.48.79  02.99.45.48.61 (pro)  Tél fixe (personnel et professionnel)  02.99.45.48.61 (pro)  SE  Tél fixe (personnel et professionnel)  02.90.78.18.48  02.99.45.52.41 (pro)  02.99.45.58.20  ULATION-SECURITE-Tél fixe (personnel et professionnel)  02.99.45.40.95  02.99.45.47.36	Tél fixe (personnel et professionnel)         Tél portable           02.99.45.48.79         06.87.03.82.66           02.99.45.48.61 (pro)         06.07.16.42.80           R.A.C           Tél fixe (personnel et professionnel)           02.99.45.48.61 (pro)         06.07.16.42.80           SECRETARIAT           Tél fixe (personnel et professionnel)         Tél portable           02.99.45.52.41 (pro)         06.76.66.52.22           02.99.45.58.20         06.32.10.40.15           ULATION-SECURITE-AGRICULTURE-Tél fixe (personnel et professionnel)           02.99.45.40.95         06.81.08.82.57           02.99.45.47.36         06.19.54.35.27           02.99.45.50.28         06.79.28.66.42	Description





# COORDONNEES CELLULES DE CRISE

**FICHE: 3.02** 

Page 2/2

CELLULE LIEUX P	UBLICS – ERP – HEI	BERGEMENT -	LOGISTIQUE - RAVITA	ILLEMENT		
Nom-Prénom	Tél fixe (personnel et professionnel)	Tél portable	E-mail	Fonction		
M. HAMADY El Banne	02.99.45.50.28	06.79.28.66.42	e-hamady@voila.fr	2 <sup>ème</sup> adjoint		
Mme ROUÉ Valérie	02.99.45.46.47	06.86.86.87.07	valerieroue@ymail.com	Conseillère municipale		
Mme GORJU Rozenn	02.99.69.11.61	06.81.11.52.89	rozenn.gorju@live.fr	Conseillère municipale		
Mme RÉHAULT Marie-Annio	<b>k</b> 02.99.45.42.66		ma.rehault@laposte.net	Conseillère municipale		
Mme TOURENNE Rachel		06.16.48.48.76	rachel.fuselier@mdph35.fr	Conseillère municipale		
Mme LE COADOU Martine	02.99.45.53.34	06.70.61.66.31		Agent technique		
	CELL	III E DE VEII I E				
CELLULE DE VEILLE						
Nom-Prénom	Nom-Prénom Tél fixe (personnel et professionnel)		E-mail	Fonction		
M. ROGER Joël	02.99.45.48.78	06.24.26.64.71	joel.paulette.roger@free.fr	Conseiller municipal		
M. LEGAVRE Didier		06.08.68.34.39		Agent technique		
Mme HAMEL Cécile	02.99.45.54.80	06.52.14.30.47	jerome-cecileh@orange.fr	Conseillère municipale		

COMMUNAUTE DE COMMUNE DU VAL D'ILLE					
Nom-Prénom	Tél fixe (personnel et professionnel)	Tél portable	E-mail	Fonction	
CLEMENT Christophe	02.99.66.05.78	06.07.55.77.15			
HILLIARD Hervé	02.99.66.05.78	06.07.55.77.02		Service Voirie Val d'Ille	





# COORDONNEES GESTIONNAIRES DE RESEAUX ET OPERATEURS DE SERVICE PUBLIC

**FICHE: 3.03** 

**Page 1/1** 

Société	Nom du responsable	Téléphone bureau	Téléphone portable	Téléphone astreinte	Fax	Adresse E-mail
France Télécom		02.99.01.59.50 0.800.083.083 1013				
ERDF		0.811.01.02.12				
GRDF		0.800.47.33.33				
SAUR - Mordelles		0.811.460.314				
Assainissement Mairie – Saint Symphorien	M. GALLEE Christian	02.99.45.52.41 06.08.68.34.39				
SMICTOM TINTÉNIAC		02.99.68.16.03				





## COORDONNEES ETABLISSEMENTS SANITAIRES, SECOURS MEDICAUX ET VETERINAIRES

**FICHE: 3.04** 

	Nom du			Téléphone	
Etablissement	responsable	Adresse	Téléphone	portable	Observations
CHU Rennes		Rue Henri le Guilloux	02.99.28.37.02		Accueil et traitement des urgences
CHP ST GREGOIRE		6 bd de la Boutière	02.99.23.36.22		Accueil et traitement des urgences
Docteur BOURGES	BOURGES Servanne	HÉDÉ-BAZOUGES	02.99.45.45.32	06.72.00.40.46	
Docteur GAUTRAIS	GAUTRAIS Michel	HÉDÉ-BAZOUGES	02.99.45.48.20		
Pharmacie CHOLLET	M. CHOLLET	HÉDÉ-BAZOUGES	02.99.45.46.03		
Cabinet Infirmiers	GAUTIER – LELAY – MAUDET - RIVOAL	HÉDÉ-BAZOUGES	02.99.45.44.66		
Pédiatre enfants		TINTÉNIAC	02.99.68.07.07		
Pédiatre adultes		TINTENIAC	02.99.68.08.63		
Dentiste	GRUEL Sabine	HÉDÉ-BAZOUGES	02.99.45.49.13		
Ambulances	AMBU 35	TINTENIAC	02.99.68.13.09		
Ambulanoos	BOCHER	TINTENIAC	02.99.68.27.27		
Vétérinaires	DE COURCY – COGNET	TINTENIAC	02.99.68.08.09		
	GERBER Laurence  – BODIN Philippe	HÉDÉ-BAZOUGES	02.99.45.49.62		
Kinésithérapeutes	BERTHELOT Edouard – DURVILLE- FERRON Nathalie	HÉDÉ-BAZOUGES	02.99.45.43.19		





#### **COORDONNEES DES ASSOCIATIONS**

**FICHE: 3.05** 

			1 age 1/1
	ASSOCIATIONS SP	ORTIVES	
Identification	Nom du président	Téléphone	Activité
CYCLO CLUB	ROGER Joël	02.99.45.48.78 ou 06.24.26.64.71	Cyclo-tourisme
SYM SYM GYM	HUREZ Valérie	02.99.45.52.29	Gymnastique
	ASSOCIATIONS CULT	TURELLES	
Identification	Activité		
	ASSOCIATIONS DI	VERSES	
Identification	Nom du président	Téléphone	Activité
COMITE DES FÊTES	GAUTIER Marilyne	02.99.45.50.85 ou 06.33.86.94.52	
DOLLTANDO OF DREIZH	TESSIER Pascal	02.99.45.42.58 ou 06.42.48.30.94	
ROUTARDS OF BREIZH		00.42.40.50.54	

FÉDÉRATION					
Identification	Nom du président	Téléphone	Activité		
Fédération de la Chasse Maison de la Chasse	DOUARD André	02.99.45.50.20	Formations, permis de chasser		





#### COORDONNEES RESERVE COMMUNALE ET ASSOCIATIONS AGREEES DE SECURITE CIVILE

**FICHE: 3.06** 

**Page 1/1** 

#### RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE

Pas de réserve communale de sécurité civile (RCSV) sur la commune de SAINT SYMPHORIEN

ASSOCIATIONS AGREEES DE SECURITE CIVILE					
Intitulé de l'organisme	Type d'agrément	Champ géographique d'action pour l'exercice des missions de sécurité civile			
Association départementale de protection civile – ADPC  La Haie de Pan  35170 BRUZ  Tél: 02.23.25.06.31	A1 – B – C – D	Compétence départementale et nationale			
Fédération française de sauvetage et de secourisme 1 rue de la Saudrais 35800 DINARD Tél: 02.99.46.27.63	A1 – A3 – B – D	Compétence départementale et nationale			
Croix Rouge Française 68 rue Dupont des Loges 35000 RENNES Tél: 02.99.67.75.70	A1 – B – C – D	Compétence départementale et nationale			
Société Nationale de Sauvetage en Mer – SNSM 35 C rue Jean-Marie Huchet 35000 RENNES Tél: 02.99.63.76.76	A3 - D	Compétence départementale et nationale (la SNSM peut tenir des postes de secours lors de grands rassemblements mais n'est pas agréée pour d'autres missions)			

Conformément à la Loi n°2004-811 du 16 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, les associations agréées de sécurité civile peuvent remplir, selon leur agrément les missions suivantes:

- Mission A1: Secours aux personnes.
- Mission A3 : Sécurité de la pratique des activités aquatiques en milieux naturels (mer (dans la zone du littoral de 0 à 300 m) et artificiels (piscines, parc aquatiques, ...).
- Mission B : Actions de soutien aux populations sinistrées.
- Mission C : Encadrement des bénévoles lors des actions de soutien aux populations sinistrées.
- Mission D : Dispositifs prévisionnels de secours.





## **LES ENJEUX**





#### LISTE DES POPULATIONS SENSIBLES

**FICHE: 3.07** 

**Page 1/1** 

- PERSONNES ISOLEES:

cf liste auprès du CCAS

- PERSONNES HANDICAPEES (malentendants, non-voyants, personnes à mobilité réduite):

cf liste auprès du CCAS

– PERSONNES AGEES:

cf liste auprès du CCAS





#### LISTE DES LIEUX PUBLICS - E.R.P ET I.O.P

**FICHE: 3.08** 

**Page 1/4** 



Un double des clés de chaque bâtiment communal est disponible en Mairie dans l'armoire spécifique Plan Communal de Sauvegarde *(Fiche 3.15)*.

LIEUX PUBLICS – ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P)				
Lieux d'accueil des populations sensibles (enfants, personnes âgées, handicapées) (type R et J)	Catégorie	Observations		
Nom: <b>MFR La Chatière</b> Adresse: La Chatière – 35630 SAINT SYMPHORIEN Téléphone: 02.99.45.46.12 Adresse mail: mfr.hede@mfr.asso.fr Contact:	Type : R Catégorie : 4	Capacité max: 120 Fréquentation 2011-2012: 110 élèves dont 63 internes Accueil péri-scolaire: lundi, mardi, jeudi,vendredi de 7h00 à 9h00 et de 16h45 à 19h00 Personnel: 10 personnes		
Nom: IME La Bretèche Adresse: Château de La Bretêche – 35630 SAINT SYMPHORIEN Téléphone: 02.99.45.47.35 Adresse mail: Contact: M. MANCEL Daniel	Type : R2 Catégorie : 5	Capacité max: 90 Fréquentation 2011-2012: 50 élèves dont 12 internes Personnel: 40 personnes		
Nom: <b>ESAT La Simonière</b> Adresse: La Simonière – 35630 SAINT SYMPHORIEN Téléphone: 02.99.45.41.15 Adresse mail: esat.hede@orange.fr Contact: M. CROLUS Olivier	Type : J Catégorie : 5	Capacité max: 50 Personnel: x personnes		
Nom: <b>Résidence de la Combe</b> Adresse:La Bretêche – 35630 SAINT SYMPHORIEN Téléphone:02.99.45.48.88 Adresse mail: Contact:	Type : U Catégorie : 5	Capacité max: 33 Personnel: 33 personnes		
Nom: Restaurant Central de la Bretèche Adresse: Résidence de la Combe – La Bretêche – 35630 SAINT SYMPHORIEN Téléphone: 02.99.45.48.88 Adresse mail: Contact:	Type : N Catégorie : 5	Cuisine centrale Capacité max: 192 Fréquentation 2011-2012: 50 élèves Personnel (IME et ESAT) et adultes (ESAT) : 142 personnes		
Nom: <b>Gîte de La Villeneuve</b> Adresse: La Villeneuve – 35630 SAINT SYMPHORIEN Téléphone: 02.99.37.09.02 Adresse mail: Contact:	Type : R Catégorie : 5	Capacité max: 14 Fréquentation 2011-2012: 12 élèves Personnel : 2 personnes		





#### LISTE DES LIEUX PUBLICS - E.R.P ET I.O.P

**FICHE: 3.08** 

Page 2/4

LIEUX PUBLICS – ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P)				
Salles à usage d'audition, conférences, réunions, spectacles ou usages multiples – Etablissements sportifs couverts (type L, P et X)	Catégorie	Observations		
Nom: Salle polyvalente, maison des associations, etc Adresse: 6 Rue d'Armorique – 35630 SAINT SYMPHORIEN Téléphone: 02.99.45.52.41 (téléphone mairie) Adresse mail: Contact:		Capacité max: 80		
Nom: Salle de musique Adresse: 6 Rue d'Armorique – 35630 SAINT SYMPHORIEN Téléphone: 02.99.45.52.41 (téléphone mairie) Adresse mail: Contact:		Capacité max: Réservée logistique		

Catégorie	Observations
	Capacité max:
	·
	Catégorie

Commerces de détail (type M)	Catégorie	Observations
Nom: Adresse: Téléphone: Adresse mail: Contact:		Capacité max:

Restaurants et débits de boissons (type N)	Catégorie	Observations
Nom: <b>Bar – Restaurant le Col Vert</b> Adresse: La Villeneuve – 35630 SAINT SYMPHORIEN Téléphone: 02.99.45.44.48 Adresse mail: Contact:	Type : M, N et P Catégorie : 5	Capacité max: 60 Ouverture 6 jours sur 7
Nom: Bar le Symphoriennais Adresse: 24 Rue d'Armorique – 35630 SAINT SYMPHORIEN Téléphone: 02.99.45.52.29 Adresse mail: Contact:		Capacité max: 60 Ouverture 5 jours ½ sur 7



Nom: Mairie

Contact:

**SYMPHORIEN** 

Téléphone: 02.99.45.52.41

Adresse: 6 Rue d'Armorique - 35630 SAINT

Adresse mail:mairie.saintsymphorien@orange.fr

#### PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)



#### LISTE DES LIEUX PUBLICS - E.R.P ET I.O.P

**FICHE: 3.08** 

**Page 3/4** 

LIEUX PUBLICS – ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (E.R.)	2)
--	----

Hôtel et pension de famille (type O)	Catégorie	Observations
Nom:		Capacité max:
Adresse:		Ouverture (x jours)
Téléphone:		
Adresse mail:		
Contact:		
Bibliothèques, médiathèque (type S)	Catégorie	Observations
Nom:		Capacité max:
Adresse:		Ouverture (x jours)
Téléphone:		Personnel:
Adresse mail:		
Contact:		
Fighting and descine (C. 11)	0.46	01
Etablissements de soins (type U)	Catégorie	Observations
Nom:		
Adresse:		
Téléphone:		
Adresse mail:		
Contact:		
Etablissements de culte (type V)	Catégorie	Observations
, , ,	Outcyone	
Nom: Edica		Capacité max: 150
Nom: Eglise		
Adresse: 30 Rue d'Armorique – 35630 SAINT		
Adresse: 30 Rue d'Armorique – 35630 SAINT SYMPHORIEN		
Adresse: 30 Rue d'Armorique – 35630 SAINT SYMPHORIEN Téléphone:		
Adresse: 30 Rue d'Armorique – 35630 SAINT SYMPHORIEN Téléphone: Adresse mail:		
Adresse: 30 Rue d'Armorique – 35630 SAINT SYMPHORIEN Téléphone: Adresse mail: Contact:		

Personnel:

Horaires d'ouverture:



Projet 2013

## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)



LISTE DES LIEUX PUBLICS -	FICHE: 3.08 Page 4/4	
INSTALLATIONS RECE	VANT DU PUBLIC (I.O.P)	
Nom: Cimetière Adresse: 30 Rue d'Armorique – 35630 SAINT SYMPHORIEN	Horaires d'ouverture: Le jour	
Nom: <b>Toilettes publiques</b> Adresse: Place de l'Avant-Deux – 35630 SAINT SYMPHORIEN	Accès libre	
Nom: Aire de covoiturage Adresse: Le Petit Rocher – 35630 SAINT SYMPHORIEN	Accès libre	





#### LISTE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES – ENTREPRISES - COMMERCANTS

**FICHE: 3.09** 

	<b>EXPLOITATIO</b>	NS AGRICOLES	
Nom de l'exploitation et responsable	Adresse	Téléphone / Fax / E-mail	Nature de l'exploitation
GAEC de la Tuvelière TESSIER Jean-Paul	La Tuvelière	02.99.45.46.37	Cultures et hors sol
CHAUVIN Alain	La Croisille	02.99.45.46.63	Cultures et élevage
CHAUVIN Jean-Yves	La Croisille	02.99.45.41.69	Cultures et élevage
MACÉ Christian	La Butte de Beauregard	02.99.45.48.69	Cultures et élevage
GAEC de la Brosse BEAUCÉ Dominique	La Basse Brosse	02.99.45.47.36	Cultures et élevage
GAEC TESSIER TESSIER Jean-Yves	La Grémillère	02.99.45.45.46	Cultures et élevage
RIAUX Alain	La Landelle	02.99.45.47.94	Cultures et élevage
GAEC la Salle GALLÉE Christian	La Salle	02.99.45.40.95	Cultures et élevage
GALLÉE Gilbert	Malaunay	02.99.45.47.89	Cultures et élevage
GAEC PIOT PIOT Jean-Michel	La Fretais	02.99.45.48.24	Cultures et élevage
GAEC de la Fontaine DUVAL Vincent	Launay	02.99.45.45.29	Cultures et élevage
GAEC BOHUON BOHUON Vincent	La Saubouchère	02.99.45.55.09	Cultures et élevage

ENTREPRISES				
Nom de l'exploitation et responsable	Adresse	Téléphone	Nature de l'exploitation	
SA LE GAL LE GAL Armel	ZA du Pont de Bintin	02.99.45.40.64	Maçonnerie	
SAS ANDRÉ ANDRÉ Philippe	La Villeneuve	02.99.45.47.49	Cloisons – Charpente – Menuiserie - Escalier	
SARL DELACROIX Jean- Marc	Le Petit Rocher	02.99.45.46.23	Mécanique - carrosserie	
SCI DUCHESNE Fabrice	ZA du Pont de Bintin	02.99.45.87.52	Boucherie	
DDTM	ZA du Pont de Bintin	02.99.45.40.54	Centre d'exploitation	
MCIT	ZA du Pont de Bintin	02.99.67.26.81	Atelier soudure	
CUMA DE BINTIN MOREL Rémi	ZA du Pont de Bintin	02.99.69.06.30	Groupement agricole	





#### LISTE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES – ENTREPRISES - COMMERCANTS

**FICHE: 3.09** 

Page 2/2

	СОММЕ	RCANT	
SCI DUCHESNE Fabrice	ZA du Pont de Bintin	02.99.45.87.52	Boucherie

Les établissements sanitaires, secours médicaux et secours vétérinaires ainsi que les restaurants et débits de boissons sont recensés dans la liste des **Lieux publics – E.R.P et I.O.P** *(Fiche 3.08)*.





#### LISTE DES MANIFESTATIONS

**FICHE: 3.10** 

Type de manifestation	Lieu	Date(s)	Affluence	Organisateur	Coordonnées de l'organisateur et du lieu
Fête annuelle	Le Bourg	Dernier week- end de juillet		Comité des Fêtes de Saint Symphorien	GAUTIER Marilyne – Présidente 02.99.45.50.85 ou
					06.33.86.94.52
Classes	6 Rue d'Armorique	Septembre - Octobre		Comité des Fêtes de Saint Symphorien	
Repas des ainés		Octobre - novembre		CCAS de Saint Symphorien	LEBRETON Bernard – Président : 02.99.45.52.41





# **LES MOYENS**





#### LISTE DU MATERIEL COMMUNAL

**FICHE: 3.11** 

			MATERIEL				
Nature du	matériel		Quantité	Lo	ocalisation		
Tronçonneuses		2					
Débroussailleuses		2					
Remorque		1					
Balayeuse		2					
Karcher		1					
Groupe électrogène	pupe électrogène 1		obniguo Lo Poura				
Meuleuses		2		Atellel te	chnique – Le Bourg		
Perforateur		1					
Scie circulaire		1					
Rallonges électrique		2					
Balais	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·						
Divers matériel							
			PANNEAUX				
Travaux		3					
Chaussée Glissante		1					
Danger		1					
Stationnement interd	it	2					
Route Barrée		4		Atoliar to	chnique – Le Bourg		
Déviation		3		Atellel te	Cillique – Le Bourg		
Fauchage		1					
Inondation		1					
Cônes		7	7				
Barrières		6					
			\/=!!   <b>\</b>				
	I		VEHICULES				
Immatriculation	Marque	Туре	Nbre de places	Carburant	Lieu de garage		
BV-065-JV	RENAULT	Master	3	Diesel	Atelier technique		
AB-521-NJ	JOHN DEER	Tracteur	1	Fioul	Atelier technique		





## LISTE DU MATERIEL DES ET POUR LES LIEUX D'ACCUEIL

**FICHE: 3.12** 

MATERIEL DE CUISINE	E (assiettes, cuillères, fourch	nettes, couteaux,)
Nature du matériel	Quantité	Localisation
Assiettes, verres, cuillères, fourchettes, couteaux, tasses	200	Local comité des fêtes – 29 Rue d'Armorique – 35630 St Symphorien
MATERIEL DIVERS (mobili	ers, matelas pour enfants, c	ouvertures, tapis de sol,)
Nature du matériel	Quantité	Localisation
Tables et chaises	Pour 100 personnes	Salle communale – 6 Rue d'Armorique 35630 St Symphorien





#### LISTE DU MATERIEL INTERCOMMUNAL

**FICHE: 3.13** 

	MATERIEL	
Nature du matériel	Quantité	Localisation
Groupe Electrogène (Sans plomb 95)	1	
Tronçonneuses	2	Atelier service voirie du Val d'Ille
Disqueuse thermique à béton	1	ZAC des Landelles MELESSE
Grille de protection chantier	25	
Plot en béton (pour grille)	10	
P	ANNEAU DE SIGNALISATI	ON
Route barrée	4	
Travaux	3	
Limitation de vitesse (50)	2	Atelier service voirie du Val d'Ille
Danger particulier	2	ZAC des Landelles MELESSE
Cataphote ( Signalisation accotements)	6	MELESSE
Cône en plastique	5	

		VI	EHICULES		
Immatriculation	Marque	Туре	Nbre de places	Carburant	Lieu de garage
	New Holland	Tracto pelle		Diesel (GNR)	Atelier service voirie
313 AMK 35	Renault	Camion 16T		Gaz Oil	du Val d'Ille ZAC des Landelles
2545 ZD 35	Ford	Camion 3,5T		Gaz Oil	MELESSE





#### FICHE TECHNIQUE COMMANDE ECLAIRAGE PUBLIC

**FICHE: 3.14** 

**Page 1/2** 

#### **LOCALISATION DES POSTES D'ECLAIRAGE PUBLIC**



#### FICHE TECHNIQUE COMMANDE ECLAIRAGE PUBLIC

**FICHE: 3.14** 

Page 2/2

#### **MODE OPERATOIRE POSTE " Cimetière"**

(commande éclairage public pour abords des centres d'accueil)







#### FICHE TECHNIQUE CONTENU ARMOIRE PCS

**FICHE: 3.15** 

**Page 1/1** 

DESCRIPTION	OBSERVATIONS
- 1 mégaphone	
- Eclairage à piles (type lampes torches) + réserve de piles	
- Rouleaux adhésifs, ciseaux pour le confinement	
- Gilets de sécurité pour identification de la cellule opérationnelle de crise communale	
- Double des clés des centres d'accueil (Eglise et salle des associations)	
- Double de la clé du poste Eclairage Public du Cimetière	
- Cartes des postes stratégiques (gestionnaires des réseaux).	

Tout ce matériel sera stocké dans l'armoire spécifique

#### Plan Communal de Sauvegarde

<u>qui se trouve à l'étage de la Mairie de SAINT-SYMPHORIEN dans la SALLE DU CADASTRE</u>





# CHAPITRE IV ANNEXE





#### **MODELE DE MAIN COURANTE**

**FICHE: 4.01** 

	MAIN C	OURANTE	
DATE ET HEURE	ORIGINE ET OBJET DE L'APPEL	TRAITEMENT DONNE	RESPONSABLE ET DATE DE REALISATION





#### MODELE D'ARRETE MUNICIPAL DE REQUISITION

**FICHE: 4.02** 

**Page 1/2** 



#### **COMMUNE DE SAINT-SYMPHORIEN**

#### ARRÊTÉ DE RÉQUISITION

Le Maire de
Vu le Code Général des Collectivités territoriales, articles L 2212-1 et L 2212-2,
Considérant : l'accident, l'événementàheures
considérant qu'il est nécessaire de fournir dans l'urgence [nourriture, abri, chauffage, etc. selon les situations] aux personnes impliquées,
ARRÊTE
Article 1er : Il est prescrit à  M. Mme
- de mettre à la disposition du Maire le matériel / denrées / fournitures suivant(es) :
et de le faire mettre en place dans les plus brefs délais à (indiquer le lieu)
Article 2 : Les frais de mise à disposition feront l'objet d'une facturation adressée à la mairie de
<b>Article 3</b> : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Rennes sis Rue Contour de la Motte 35000 RENNES, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication7 ou de sa notification aux personnes concernées.
Article 4 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.
Fait àle





#### MODELE D'ARRETE MUNICIPAL DE REQUISITION

Le Maire de.....

**FICHE: 4.02** 

Page 2/2



#### **COMMUNE DE SAINT-SYMPHORIEN**

#### ARRÊTÉ DE LEVÉE DE RÉQUISITION

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, articles L 2212-1 et L 2212-2,
Vu l'arrêté municipal portant réquisition de M. Mme
Considérant que la situation engendrée par l'accident / l'événement ayant motivé cette réquisition ne justifie plus le recours aux services de M. Mme
ARRETE
Article 1er : Il est mis fin à la réquisition de M. Mme
Article 2 : Les frais de mise à disposition feront l'objet d'une facturation adressée à la mairie de
<b>Article 3</b> : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Rennes sis Rue Contour de la Motte 35000 RENNES, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification aux personnes concernées.
Article 4 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.
Fait àle à heures Le Maire,





#### MODELE DE CONVENTION

**FICHE: 4.03** 

Page 1/1



#### **COMMUNE DE SAINT-SYMPHORIEN**

#### CONVENTION

CONVENTION
Entre
La Commune de
Et
La société
Représentée par
Adresse
Téléphone
Tálácania

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu la Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile et notamment son article 13,

**Vu** le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde et pris pour application de l'article 13 de la Loi n° 2004-811 du 13 août 2004,

Vu le plan communal de sauvegarde de la commune de ...... approuvé par arrêté du .......

#### Il est convenu ce qui suit :

A ce titre le responsable de la société s'engage à communiquer au maire de la commune les numéros de téléphones où celui-ci peut être joint.

Liste des moyens matériels (fournitures diverses, nourriture......de la société)

ARTICLE 3 : DUREE DE LA MISSION : La mise en œuvre de cette convention est décidée dés lors que le maire de la commune ou son représentant alerte le responsable de la société conventionnée.

ARTICLE 4 : PRISE EN CHARGE : la commune s'engage à régler l'ensemble des dépenses induites par la mise en œuvre de cette convention.

<u>ARTICLE 5</u>: MODIFICATION DE LA CONVENTION: Toute modification fera l'objet d'un avenant à la présente convention après accord entre les parties.

<u>ARTICLE 6</u> : DATE D'EFFET DE LA CONVENTION : La présente convention prendra effet à compter de la signature des présentes.

Fait à , le en deux exemplaires

Le Maire La société

Représentée par M. Mme .....

Copies à :

- M. le Préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine
- M. le Directeur départemental des services d'incendie et de secours
- M. le commandant du groupement de gendarmerie

#### FICHE DE GESTION DES LIEUX D'ACCUEIL

**FICHE: 4.04** 

**Page 1/1** 

CE	NTI	RE	D'A	AC	CL	JEIL	
----	-----	----	-----	----	----	------	--

(liste Fiche 2.17)

			Danaanna à muér!-	OBSERVATI	ONS	En cas de départ du centre, coordonnées
DATE/ HEURE	NOM-PRENOM	ADRESSE	Personne à prévenir (coordonnées)	SANTE (allergies, traitements en cours,)	AUTRES	où la personne peut être jointe
						Adresse :
						tél. :
						Adresse:
						tél. :
						Adresse :
						tél. :
						Adresse :
						tél. :
						Adresse :
						tél. :
						Adresse :
						tél. :
						Adresse :
						tél. :
						Adresse :
						tél. :





#### FICHE DE RECENSEMENT DES LIEUX PUBLICS - ERP ET IOP

**FICHE: 4.05** 

DATE:	HEURE:
1) Identification du lieu public :	
Adresse:	
2) Prénom et nom de la personne contactée :	
3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établisser	ment si besoin :
f Demander à la personne de désigner, au sein de l'é la radio (FRANCE INFO – FM 105.5 ou FRANCE au téléphone. (si possible : identité de la personne désignée :	BLEUE ARMORIQUE – FM 103,1) et qui réponde
4) Combien de personnes sont présentes?	
5) Combien de personnes ont des difficultés pour se dép	placer ?
6) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?	
7) Combien y a-t-il d'enfants ?	
í Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, dem de traitement d'air et les ventilations.	ander à votre interlocuteur de couper les centrales
í Pour les établissements recevant des enfants dem enfants (par classe pour les écoles).	ander au personnel de regrouper si possible les
í Transmettre vos coordonnées à votre interlocuteur	•





# FICHE DE RECENSEMENT AGRICULTEURS – ENTREPRISES - COMMERCES

**FICHE: 4.06** 

Page 1/1

RESPONSABLE POPULATION SECURITE (liste Fiche 3.09)
DATE: HEURE:
1) Identification de l'établissement :
2) Domaine d'activité :
3) Prénom et nom de la personne contactée :
4) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :
f Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio (FRANCE INFO – FM 105.5 ou FRANCE BLEUE ARMORIQUE – FM 103,1) et qui réponde au téléphone. (si possible : identité de la personne désignée :)
5) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?
6) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?
7) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?
8) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge
9) Quelles substances susceptibles de porter atteinte à l'environnement sont utilisées dans l'entreprise ?
10) Y a t-il des contraintes particulières liés au fonctionnement de l'activité (élevage, processus de fabrication ne pouvant être interrompu) ?
í Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.

í Transmettre vos coordonnées à votre interlocuteur.





#### AIDE COMMUNIQUE DE PRESSE

**FICHE: 4.07** 

**Page 1/1** 

#### **RESPONSABLE COMMUNICATION**

#### QUELQUES REGLES GENERALES SUR LE COMMUNIQUE DE PRESSE:

- S'en tenir aux faits (pas d'interprétation);
- Faire court et précis (éviter le trop d'information);
- Préciser le contexte, la nature des risques (si elle est connue) et les consignes exactes.
- Si vous n'avez pas d'informations, il faut le dire;
- Il vaut mieux un message qui annonce "pour le moment, nous n'avons pas de détails sur l'évène ment mais dès que nous aurons d'autres informations concrètes, nous les fournirons sans délais" que de ne rien dire;
- Veiller à l'uniformité des messages (pour cela, éviter de se précipiter lors du premier message qui risque de ne pas donner la bonne information);
- Ne pas être alarmiste, ni optimiste;
- Assurer une information toutes les ½ heures maximum si possible, surtout si une mise à l'abri a été pré conisée.





#### FICHE MISE A JOUR " GALA "

**FICHE: 4.08** 

Page 1/1



#### **COMMUNE DE SAINT-SYMPHORIEN**

Téléphone: 02.99.45.52.41 Fax: 02.99.37.09.32

Courriel: mairie.saintsymphorien@orange.fr

Numéros de téléphone (4 maximum) qui seront pris en compte dans GALA

N° de téléphone (fixe ou portable) un seul par case	Nom et qualité de la personne	
1 <sup>er</sup> : 06.87.03.82.66	LEBRETON Bernard – Maire	
2 <sup>ème</sup> : 06.07.16.42.80	DESMIDT Yves – 1er Adjoint	
3 <sup>ème</sup> : 06.79.28.66.42	HAMADY El Banne – 2ème Adjoint	
4 <sup>ème</sup> : 06.32.10.40.15	GAUTIER Laure – 3ème Adjointe	

A retourner impérativement par courrier ou par fax pour toute modification

PREFECTURE D'ILLE ET VILAINE SIRACED-PC Bureau de planification et de gestion des crises

Pour tout renseignement 02 99 02 10 35